



REMONDIS ELECTRORECYCLING

Saint-Thibault (10)

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

Version D – Novembre 2024

PJ n° 14 : Etat de pollution des sols ou Rapport de Base

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
16 Bd Winston CHURCHILL
21000 DIJON



REMONDIS ELECTROCYCLING SAS
Zac des Marots
Rue de l'écluse
10800 Saint Thibault

A l'attention de : Mme Christelle BRILLANT
Titre : Ingénieur Environnement
Adresse mail : christelle.brillant@remondisdeee.fr

Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines site REMONDIS ELECTRORECYCLING de St Thibault (10)

***Préparé pour REMONDIS par
Service MDR HSE, Agence de Dijon***

Rapport 7314202-1 / 1-4SBBG8A V2 04/05/2021

Move Forward with Confidence



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Exploitation,
8, cours du Triangle
92800 PUTEAUX

SAS – RCS 790 184 675
Code NAF : 7120B : Analyses, essais et inspections techniques
Représentant légal : Jacques POMMERAUD

Pour en savoir plus www.bureauveritas.fr

Emetteur du Rapport	Bureau Veritas Exploitation Service Maitrise des Risques HSE			
Téléphone	16 Bd Winston CHURCHILL 21000 DIJON			
Votre contact	Imène MAZOUZ			
Téléphone	06 32 75 44 14			
Mail	imene.mazouz@bureauveritas.com			
N° d'affaire	7314202-1 / 1-4SBBG8A			
Version	V0	V1	V2	
Date	08/01/2020	16/04/2020	04/05/2021	
Rédacteur	Imène MAZOUZ	Imène MAZOUZ	Imène MAZOUZ	
Chef de Projet	Christophe ROUSSET	Christophe ROUSSET	/	
Superviseur	Mathieu LAVALARD	Mathieu LAVALARD	Mathieu LAVALARD	

Note de version (principales modifications effectuées) :

V0 : version initiale

V1 : agrandissement des plans

V2 : intégration du bâtiment de production (lignes trieur/broyeur & salle de tri) dans le périmètre IED



TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS : LIMITATIONS.....	6
RESUME NON TECHNIQUE	7
1. INTRODUCTION	9
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	9
1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE.....	10
1.2.1 Périmètre géographique	10
1.2.2 Périmètre analytique.....	10
1.3 CONTENU DU RAPPORT.....	10
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE	11
2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE.....	11
2.2 PRESTATIONS REALISEES	13
2.3 SOURCES D'INFORMATION	13
3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....	14
3.1 LOCALISATION.....	14
3.2 . CONFIGURATION ACTUELLE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT ..	18
3.2.1 Typologie du site / utilisation actuelle.....	18
3.2.2 Activités et schéma d'implantation	19
3.2.3 Pollutions / accidents déjà constatés	25
3.2.4 Connaissance de plaintes concernant l'usage des milieux.....	25
3.2.5 Visite des abords	25
3.2.6 BASIAS : Anciens sites industriels et sites pollués.....	27
3.2.7 BASOL	30
3.2.8 ARIA.....	31
3.2.9 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).....	32
3.2.10 Mesures de mise en sécurité à prendre	32
3.3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	34
3.3.1 Topographie	34
3.3.2 Contexte météorologique.....	34
Géologie.....	37
3.3.3.....	37
3.3.4 Hydrogéologie	42
3.3.5 Hydrologie	45

3.3.6	<i>Zones naturelles remarquables</i>	46
3.3.7	<i>Risque naturels</i>	52
3.3.8	<i>Autres risques</i>	58
3.4	HISTORIQUE DU SITE	59
3.4.1	<i>Configuration actuelle du site</i>	59
3.4.2	<i>Revue des archives</i>	59
3.4.3	<i>Revue des photographies aériennes</i>	59
3.4.5	<i>Evolution des activités</i>	67
3.4.6	<i>Evolution de la situation administrative</i>	68
3.4.7	<i>Incidents et accidents</i>	74
3.4.8	<i>Revue des études antérieures</i>	75
3.5	IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE	76
3.5.1	<i>Sources sur site</i>	76
3.5.2	<i>Sources hors site</i>	84
3.6	MATRICE DES SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES	84
3.6.1	<i>Substances utilisées</i>	85
3.6.2	<i>Substances suivies régulièrement et prescrites dans l'arrêté préfectoral du site</i>	87
3.6.3	<i>Suivi pérenne des substances dangereuses dans l'eau (RSDE)</i>	87
3.6.4	<i>Substances listées au point 7.1.3 du guide méthodologique rapport de base</i>	90
3.6.5	<i>Choix des substances pertinentes</i>	92
3.7	SCHEMA CONCEPTUEL PARTIEL	92
4.	CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES	94
4.1	DONNEES DISPONIBLES	94
4.1.1	<i>Sols</i>	94
	SYNTHESE ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES	97
5.	CHAPITRE 3 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	98
5.1	SYNTHESE DE L'ETUDE	98
5.2	RECOMMANDATIONS	98
	ANNEXE 1 : FICHE BASOL	101
	ANNEXE 2 : PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ETUDE	106
	ANNEXE 3 : DIAGNOSTIC DES SOLS 2013 (TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ANALYSES)	110

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du site d'étude (Source : Géoportail, Extrait de la carte IGN)	14
Figure 2 : Cadastre du site REMONDIS Electrorecycling (Source : cadastre.gouv.fr).....	15
Figure 3 : Parcelles cadastrales concernées par le périmètre IED (Source : cadastre.gouv.fr)	17
Figure 4 : Schéma de canalisation des eaux pluviales (Fond de carte : photographie aérienne GEOPORTAIL).....	22
Figure 5 : Localisation des points de prélèvement sur le site REMONDIS (Source : AP du 1 juillet 2013 du site REMONDIS)	23
Figure 6 : Plan du site (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail)	24
Figure 7 : Environnement immédiat du site d'étude (Fond de carte : photographie aérienne GEOPORTAIL).....	26
Figure 8 : Localisation des sites BASIAS présents dans un rayon de 1 km autour du périmètre d'étude (Source : Infoterre).....	28
Figure 9 : Localisation des sites BASOL présents dans un rayon de 1 km autour du périmètre d'étude (Source : Infoterre).....	30
Figure 10 : Profil altimétrique du site d'étude (Source : Géoportail)	34
Figure 11 : Précipitations moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)	34
Figure 12 : Précipitations moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)	35
Figure 13 : Température moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)	35
Figure 14 : Température moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)	36
Figure 15 : Rose des vents de la station de Troyes-Barberey, PERIODE 2000-2009 (Source : Météo France).....	37
Figure 16 : Extrait des cartes géologiques – numéro de la carte 333 (Source : Infoterre)	38
Figure 17 : Log géologique du forage BSS000YNDT situé à environ 1.60 m du site d'étude (source : Infoterre).....	40
Figure 18 : Positionnement des forages à proximité de la zone d'étude (Source : Infoterre).....	41
Figure 19 : Plan de localisation des piézomètres (Source : arrêté préfectoral du 1 juillet 2013 de REMONDIS ELECTRORECYCLING).....	42
Figure 20 : Localisation des points d'eau dans un rayon de 1 km autour du site (Source : Infoterre).....	43
Figure 21 : Réseau hydrographique dans l'environnement de la zone d'étude (Source : Géoportail)	45
Figure 22 : Localisation des ZNIEFF de type 1 autour du site (Source : Géoportail).....	47
Figure 23 : Localisation des ZNIEFF type 2 autour du site (Source : Géoportail).....	48
Figure 24 : Localisation des Zones Natura 2000 à proximité du site (Source : Géoportail) ...	49
Figure 25 : Localisation des Zones RAMSAR à proximité du site (Source : Géoportail).....	50
Figure 26 : Localisation des Parcs Naturels Régionaux à proximité du site (Source : Géoportail)	51
Figure 27 : Carte du risque inondation (Source : Géorisques)	52
Figure 28 : Extrait PPRI remontée de nappe (Source : http://ppri.ville-troyes.info).....	53

Figure 29 : Définition du zonage réglementaire (Source : règlement PPRI - http://ppri.ville-troyes.info)	54
Figure 30 : Carte des aléas sismiques (Source : Géorisques)	55
Figure 31 : Présence des industries impactantes à proximité du site d'étude (Source : Géorisques).....	56
Figure 32 : Extrait du zonage PPRT à proximité du site d'étude (Source : http://www.aube.gouv.fr).....	57
Figure 33 : Risques recensés sur la commune de Saint-Thibault (Source : Géorisques).....	58
Figure 34 : Sources potentielles (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail).....	83
Figure 35 Schéma conceptuel.....	93
Figure 36 Plan d'implantation des sondages (Source : rapport REMONDIS des prélèvements et analyses d'échantillons de sol référence : 605 13 46/1/1/1).....	94
Figure 37 : Localisation des points de sondage (fond de carte : Géorisque).....	100
Tableau 1: Sources d'information	13
Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr).....	16
Tableau 3 : Sites recensés dans la base BASIAS dans un rayon de 1 km autour du périmètre d'étude (Source : Infoterre).....	29
Tableau 4 : Sites recensés dans la base BASOL dans un périmètre de 1 km autour du site d'étude (Source http://basol.developpement-durable.gouv.fr).....	31
Tableau 5 : Action de mise en sécurité du site	32
Tableau 6 : données relatives au forage BSS000YNDT (source : Infoterre)	39
Tableau 7 : Usages des eaux souterraines (Source : INFOTERRE).....	44
Tableau 8 : les zones sensibles localisées à proximité et sur le site d'étude (Source : Géoportail)	46
Tableau 9 : TRI de Troyes (Source : Géorisque)	52
Tableau 10 PPRi (Source : Géorisque)	53
Tableau 11 : Tableau récapitulatif de la situation administrative du site.....	68
Tableau 12 : Sources potentielles ou avérées de pollution	76
Tableau 13 : Matrice des substances dangereuses pertinentes	85
Tableau 14 : Liste des substances à rechercher dans les eaux du bassin de rétention – suivi initial RSDE (Source : Arrêté préfectoral n°201382-00002 du 1 ^{er} juillet 2013 du site de REMONDIS).....	89
Tableau 15 : Substances à rechercher dans les sols et les eaux souterraines	91
Tableau 16 : Programme d'investigations proposé par Bureau Veritas.....	98

Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines du site REMONDIS de St Thibault (10)

AVANT-PROPOS : LIMITATIONS

Le présent rapport a été préparé pour et à la demande de REMONDIS (le « Client ») dans le cadre de la commande passée à Bureau Veritas par le Client le 15/09/2019 sous la référence 797384/181114-0502.

Il est indissociable du contrat liant Bureau Veritas et le Client. Il est essentiel d'en considérer les termes pour la lecture de ce document qui en constitue le livrable principal. L'engagement n'est pris par Bureau Veritas que vis-à-vis du Client et aucun engagement ou garantie, de quelque nature que ce soit, n'est concédée à une tierce partie en ce qui concerne les opinions, conclusions ou recommandations exprimées dans ce rapport.

L'étude a été réalisée en s'appuyant sur la connaissance que Bureau Veritas avait, à la date de rédaction du présent document, de l'Etat de l'Art, de la législation environnementale et de la méthodologie applicables en matière de gestion de sites et sols pollués. Toute modification apportée aux textes de référence est susceptible d'affecter l'exactitude des opinions, conclusions ou recommandations contenues dans le présent rapport. Bureau Veritas ne pourra être tenu, après la remise du présent rapport, d'informer le Client de tels changements ou de leurs éventuelles répercussions.

Excepté en cas de contradiction ou incompatibilité avec les informations déjà en sa possession ou en cas d'incohérence, Bureau Veritas a utilisé les informations qui lui ont été fournies en supposant leur exactitude, sans vérification indépendante, sans que ceci puisse lui être reproché car la responsabilité des données reste à ceux qui les ont fournis.

Le contenu du présent rapport reflète l'opinion professionnelle du personnel de Bureau Veritas spécialiste de l'environnement mais ne constitue en aucun cas des conseils ou avis d'ordre juridique qui doivent être adressés par des juristes de profession.

Le résumé et les conclusions de l'étude représentent des données synthétiques. Leur considération ne peut se faire sans avoir au préalable pris connaissance et étudié le rapport dans son ensemble et le détail. Ils n'ont de sens que dans le contexte du rapport entier.

RESUME NON TECHNIQUE

N° d'affaire :	7314202-1
Type de mission et codification (NF X 31-620-2)	Rapport de Base : phase documentaire incluant les prestations A100, A110, A120 et A130
Nom du client	REMONDIS ELECTRORECYCLING.
Localisation du site	ZAC MAROT rue de l'écluse, 10800 St THIBAULT.
Surface	Les parcelles cadastrales correspondant à l'ensemble du site représentent 36 531 m ² . Le périmètre IED, se concentre sur une surface d'environ 10 000 m ² associée aux activités des rubriques ICPE 3550 et 3510.
Diagnostics SSP antérieurs pris en compte	Diagnostic des sols réalisé par Bureau Veritas - 13 juillet 2013 (rapport n° 605 13 46/1/1/1).
Usage sur site au moment de l'étude	Plateforme de récupération de déchets triés.
Usage futur considéré	Aucun de changement d'usage envisagé n'a été porté à la connaissance de Bureau Veritas dans le cadre de la présente étude.
Activités actuelles potentiellement polluantes sur site	<ul style="list-style-type: none"> - Stockages et traitement de déchets dangereux dans le cadre de l'activité IED, - Stockage de fuel dans une cuve aérienne, - 3 séparateurs d'hydrocarbures, - Stockage de produits dangereux y compris les déchets liquides.
Activités futures potentielles polluantes sur site	Inchangé.
Statut ICPE du site	<p>Etablissement soumis à autorisation selon la réglementation ICPE pour différentes rubriques dont les rubriques IED ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3550 : Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes - 3510 : Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour. <p>Les activités du site sont soumises à un arrêté préfectoral dont le dernier est en date du 1er juillet 2013.</p>
Futur Statut ICPE du site	Inchangé

<p>Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux</p>	<p>L'établissement est situé à environ 2 km du centre de Saint-Thibault, dans la Zone d'Activités Commerciales de « L'Ecluse des Marots ».</p> <p>Le site d'étude n'est pas référencé dans les bases de données BASOL et BASIAS.</p> <p>Deux sites sont référencés dans BASOL dans un périmètre d'environ 500 m autour du site d'étude. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société GIGANT FRANCE (réf 10.0071) avec une activité de traitement de surface et de peinture, - Société DISLAUB (réf 10.0020) : activité de la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base. <p>Compte tenu de leur proximité, le risque de pollution des sols du site étudié en provenance de ces sites BASOL est possible. Un transfert de pollution via les eaux souterraines ne peut être exclu.</p> <p>Deux sites sont référencés dans BASIAS dans un périmètre d'environ 1 km. Compte tenu de leur éloignement, le risque de pollution des sols du site étudié en provenance de ces sites BASIAS est peu probable. Un transfert de pollution via les eaux souterraines ne peut être exclu.</p> <p>D'après les photographies aériennes et les données historiques disponibles, le site a été exploité dès 1998 par la société TCMS spécialisée dans le recyclage des lampes et tubes fluorescents. A partir de 2007, le site pratique une activité de traitement des D3E.</p>
<p>Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles</p>	<p><u>Qualité environnementale des sols :</u></p> <p>Un diagnostic des sols a été réalisé en 2013 mettant en avant un dépassement des critères ISDI pour le paramètre COT sur la matière brute.</p> <p><u>Qualité des eaux souterraines :</u></p> <p>A ce jour et d'après le client, la réalisation des mesures piézométriques tous les six mois n'a pas mis en évidence aucune pollution.</p> <p>Les données disponibles ne permettent pas de déterminer un état complet des sols et des eaux souterraines en lien avec l'activité IED de traitement de déchets dangereux et de stockage temporaire de déchets dangereux.</p>
<p>Chapitre 3 : Définition du programme d'investigations</p>	<p>Un programme d'investigations est proposé au chapitre 3 du présent rapport. Il comprend des investigations sur les sols (mission A200) et les eaux souterraines (mission A210).</p>

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la transposition en droit français de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 dite « directive IED » qui s'applique au site REMONDIS ELECTRORECYCLING de Saint-Thibault (10).

Le décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE rend en effet obligatoire - sous certaines conditions – pour les sites concernés par la directive IED, l'élaboration d'un « rapport de base » sur l'état de pollution des sols et des eaux souterraines.

Ce rapport a pour objectif de fournir « *les informations nécessaires pour comparer l'état de pollution du sol et des eaux souterraines avec l'état du site d'exploitation lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation* » et doit contenir au minimum :

- Des informations relatives à l'utilisation actuelle et, si elles existent, aux utilisations précédentes du site ;
- Les informations disponibles sur les mesures de pollution du sol et des eaux souterraines à l'époque de l'établissement du rapport ou, à défaut, de nouvelles mesures de cette pollution eu égard à l'éventualité d'une telle pollution par les substances ou mélanges utilisés, produits ou rejetés pertinents mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 (dit « CLP »);

L'étude historique et documentaire a été réalisée entre le 15/09/2019 au 12/10/2019.

Ce rapport a été préparé sur la base des informations collectées durant l'étude historique et documentaires.

1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE

1.2.1 Périmètre géographique

La présente étude se limite au « périmètre IED »¹ tel que défini par REMONDIS ELECTRORECYCLING correspondant à la zone de l'exploitation (**Figure 3 : Parcelles cadastrales concernées par le périmètre IED (Source : cadastre.gouv.fr)**).

1.2.2 Périmètre analytique

Conformément à l'article R 515-59 du code de l'environnement, le périmètre analytique est limité aux **substances et mélanges dangereux² pertinents, c'est à dire utilisés, produits, rejetés actuellement ou à l'avenir au sein des installations IED et susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines.**

Le périmètre analytique sera défini précisément à l'issue de l'étape décrite au chapitre 1. Seules les substances qui en font partie seraient recherchées si des investigations complémentaires étaient requises dans le cadre de la présente étude.

***NB :** S'il existe des pollutions historiques, les prestations associées à la collecte d'informations spécifiques et/ou à leur gestion (que ce soit sur site ou hors site) sont explicitement exclues de la présente proposition mais pourront être réalisées sous forme de prestations complémentaires si nécessaire.*

1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport qui présente le résultat de l'étude historique et documentaire et des investigations comprend :

- La présente introduction ;
- Une présentation de l'approche et de la méthodologie retenue ;
- Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux ;
- Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles
- Chapitre 3 : Conclusion et recommandations.

¹ Conformément à l'article R 515-58 du code de l'environnement, il s'agit du périmètre accueillant les installations relevant des rubriques 3000 à 3999 et les installations ou équipements s'y rapportant directement, exploités sur le même site, liés techniquement à ces installations et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines.

NB : Conformément aux recommandations du guide méthodologique, le périmètre d'influence correspond à la zone qui pourrait être polluée en cas d'accident. A noter cependant que les impacts potentiels sur les sols superficiels hors du périmètre du site ne seront pas considérés.

² Les **substances et mélanges considérés comme « dangereux »** sont ceux mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n°1272/2008 (dit « CLP »).

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

Les prestations objet du présent rapport ont été réalisées conformément à l'approche française en vigueur.

2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE

Les textes et outils de référence utilisés dans le cadre de cette étude sont :

1. **Décret n° 2013-374 du 2 mai 2013** ;
2. Le **guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la directive IED** du MEDDE (version d'octobre 2014) ;
3. La politique nationale en matière de gestion de sites (potentiellement) pollués définie par le Ministère en charge de l'environnement telle que présentée dans :
 - la **note ministérielle du 19 avril 2017** relative aux sites et sols pollués – Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des Sites et Sols Pollués du 8 février 2007.
 - les « **Outils de gestion** » regroupant les guides méthodologiques permettant de mettre en œuvre les différentes démarches de gestion possibles sur un site pollué. (outil du Ministère et outil d'appui développé par des tiers).
4. La norme NF X 31-620 et documents associés définissant notamment les prestations de services relatives aux sites et sols pollués.
5. Les textes spécifiques au site :
 - **Arrêté Préfectoral** n°2103182-0001 du 1 juillet 2013 (Société Remondis Electrorecycling) ;
 - **Arrêté** n°2013182-0002 du 1 juillet 2013 : Rejets de substance dangereuses dans le milieu aquatique 1^{ère} phase : surveillance initiale (Société Remondis Electrorecycling) ;
 - **Arrêté Préfectoral Complémentaire** n° 11-3373 du 28 novembre 2011 (Société Remondis Electrorecycling) ;
 - **Rapport d'inspection** des installations classées du 16 mai 2013 (Société Remondis Electrorecycling) ;
 - **Rapport d'inspection** des installations classées du 31 août 2011 (Société Remondis Electrorecycling)
6. Les documents transmis par le client REMONDIS sont listés ci-après :
 - **Rapports d'analyse** des eaux de bassins (dossier N°20M009855 – version des rapports : 20/02/2020)
 - N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-033830-01 BASSIN 1
 - N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-033831-01 BASSIN 2
 - N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-033832-01 BASSIN 3
 - **Rapports d'analyse** des eaux souterraines de nappe phréatique (tableau ci-après) :

N° dossier	N° de rapport d'analyse	Date du rapport	N° piézomètre	N° échantillon
18M011375	AR-18-IX-032868-01	07/03/2018	PZ 1	1
18M011375	AR-18-IX-032869-01	07/03/2018	PZ 2	2
18M011375	AR-18-IX-032870-01	07/03/2018	PZ 3	3
18M011375	AR-18-IX-032871-01	07/03/2018	PZ 4	4
18M057549	AR-18-IX-152358-01	20/09/2018	PZ 4	4
18M057549	AR-18-IX-152357-01	20/09/2018	PZ 3	3
18M057549	AR-18-IX-152356-01	20/09/2018	PZ 2	2
18M057549	AR-18-IX-152355-01	20/09/2018	PZ 1	1
19M017717	AR-19-IX-056329-01	26/03/2019	PZ 2	2
19M017717	AR-19-IX-055460-01	26/03/2019	PZ 4	4
19M017717	AR-19-IX-054646-01	25/03/2019	PZ 3	3
19M017717	AR-19-IX-054645-01	25/03/2019	PZ 1	1

- **Rapport de prélèvements** et analyses d'échantillons de sols – référence affaire : 605 13 46/1/1/1 ;
- Fiches de Données de Sécurité (FDS) ci-dessous :

-  graisse EP2
-  LEGENDE MONOGRADE SAE 30
-  LR Organique
-  MULTI 5 10W40
-  SUPER TRANSHYD 300
-  SUPER TRANSHYD 400
-  Super transhyd 500
-  techno-car-2_fds
-  TRANSPRO 40 15W40
-  TRANSPRO 40 15W-40
-  VM_022_FR_0002
-  VS_220_FR_0001

-  azote air liquide
-  azote air products

2.2 PRESTATIONS REALISEES

Les prestations réalisées par Bureau Veritas incluent :

- La visite du site (prestation A100 de la norme NF X 31-620-2) avec interview de responsables du site pour collecte d'informations sur le site et ses activités, son historique (y compris accidents environnementaux) et son environnement (dans un rayon de 300 m autour du site) ;
- L'étude historique et documentaire (prestation A110 de la norme NF X 31-620-2) ;
- L'étude de vulnérabilité (prestation A120 de la norme NF X 31-620-2) ;
- L'élaboration de la matrice des substances et mélanges dangereux pertinents utilisés, produits ou rejetés ;
- La compilation et l'évaluation des données disponibles sur l'état des sols et des eaux souterraines ;
- La rédaction du présent rapport.

2.3 SOURCES D'INFORMATION

Les informations obtenues et utilisées dans le cadre de cette étude proviennent des sources suivantes :

Tableau 1: Sources d'information

SOURCES D'INFORMATION		MODE DE CONSULTATION	DATE DE CONSULTATION	COMMENTAIRE
Etat actuel du site d'étude	Cadastre	www.cadastre.gouv.fr/	Du 15/09/2019 au 12/10/2019	/
Historique des activités	BASIAS BASOL	www.georisques.gouv.fr/ www.basol.developpement-durable.gouv.fr/	Du 15/09/2019 au 12/10/2019	/
	Base de données ICPE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations	Du 15/09/2019 au 12/10/2019	/
	IGN – remonter le temps	http://remonterletemps.ign.fr/	Du 02/12/2019 au 16/12/2019	/
Données environnementales et vulnérabilité	Géoportail Infoterre Géorisques	http://www.geoportail.gouv.fr http://infoterre.brgm.fr/ www.georisques.gouv.fr/	Du 02/12/2019 au 16/12/2019	/

3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.1 LOCALISATION

Le site d'étude est situé au ZAC des Marots, route de l'écluse à Saint-Thibault (10).

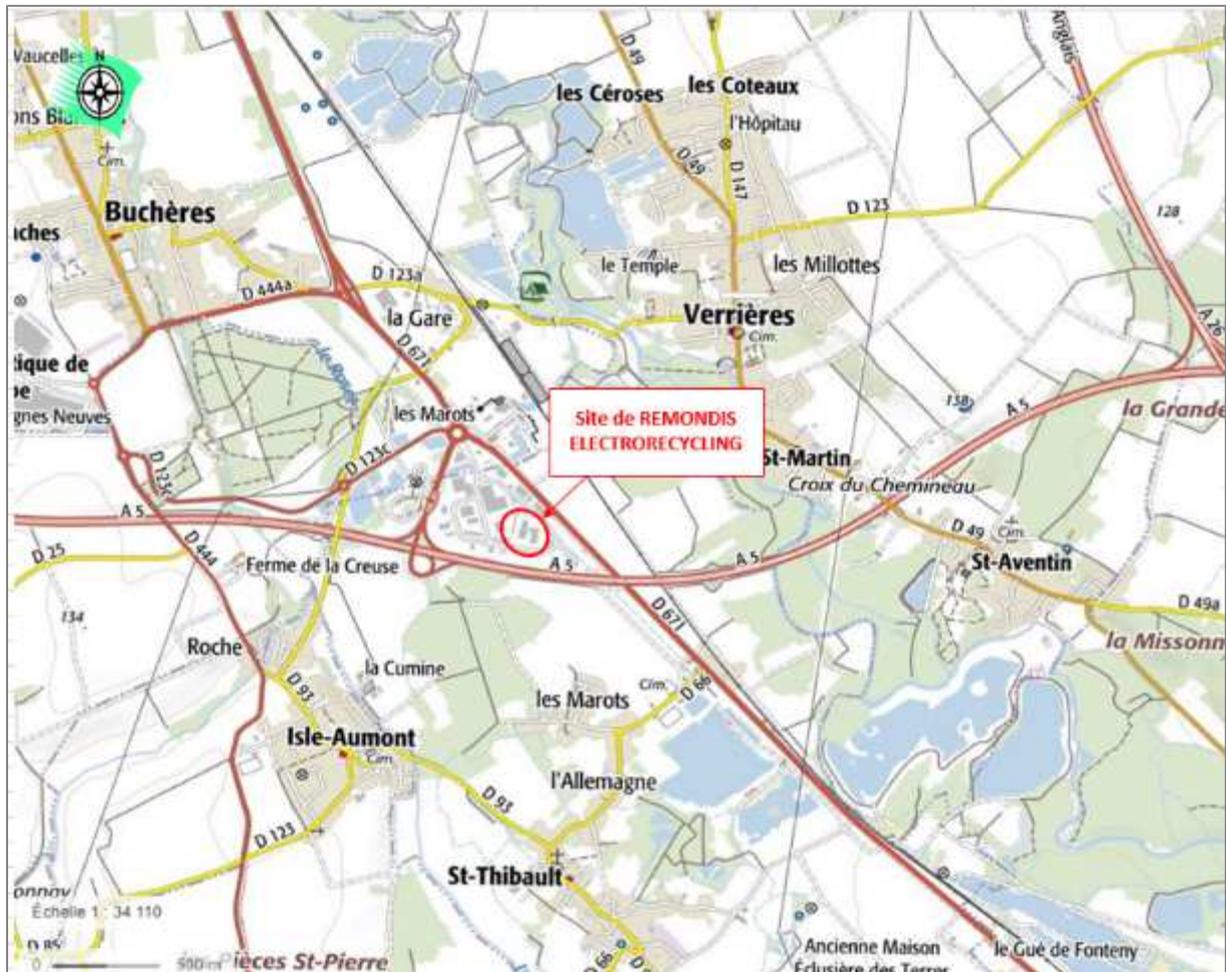


Figure 1 : Localisation du site d'étude (Source : Géoportail, Extrait de la carte IGN)

Les coordonnées LAMBERT 93 sont approximativement, au centre du site, les suivantes :

- X = 784 301 m ;
- Y = 6 791 908 m ;

D'après la carte IGN, la cote altimétrique est d'environ 116 m NGF.

Le site est localisé sur les parcelles cadastrales suivantes :



Figure 2 : Cadastre du site REMONDIS Electrorecycling (Source : cadastre.gouv.fr)

Les parcelles cadastrales sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr)

Références de la parcelle 000 ZY 128	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZY 128
Contenance cadastrale	10 260 mètres carrés
Adresse	LES MAROTS 10800 SAINT THIBAULT
Références de la parcelle 000 ZY 149	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZY 149
Contenance cadastrale	15 000 mètres carrés
Adresse	LES MAROTS 10800 SAINT THIBAULT
Références de la parcelle 000 ZY 194	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZY 194
Contenance cadastrale	9 271 mètres carrés
Adresse	LES MAROTS 10800 SAINT THIBAULT
Références de la parcelle 000 ZY 195	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZY 195
Contenance cadastrale	1 981 mètres carrés
Adresse	LES MAROTS 10800 SAINT THIBAULT
Références de la parcelle 000 ZY 197	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZY 197
Contenance cadastrale	19 mètres carrés
Adresse	LES MAROTS 10800 SAINT THIBAULT
Références de la parcelle 000 ZY 198	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZY 198
Contenance cadastrale	4 115 mètres carrés
Adresse	LES MAROTS 10800 SAINT THIBAULT

Les parcelles cadastrales correspondant à l'ensemble du site représentent environ 36 531 m².

Le périmètre IED retenu correspond aux zones de stockage temporaires de déchets et de traitement de déchets dangereux.

Le périmètre IED est précisé dans la figure ci-après. Il se concentre sur une surface d'environ 10 000 m².

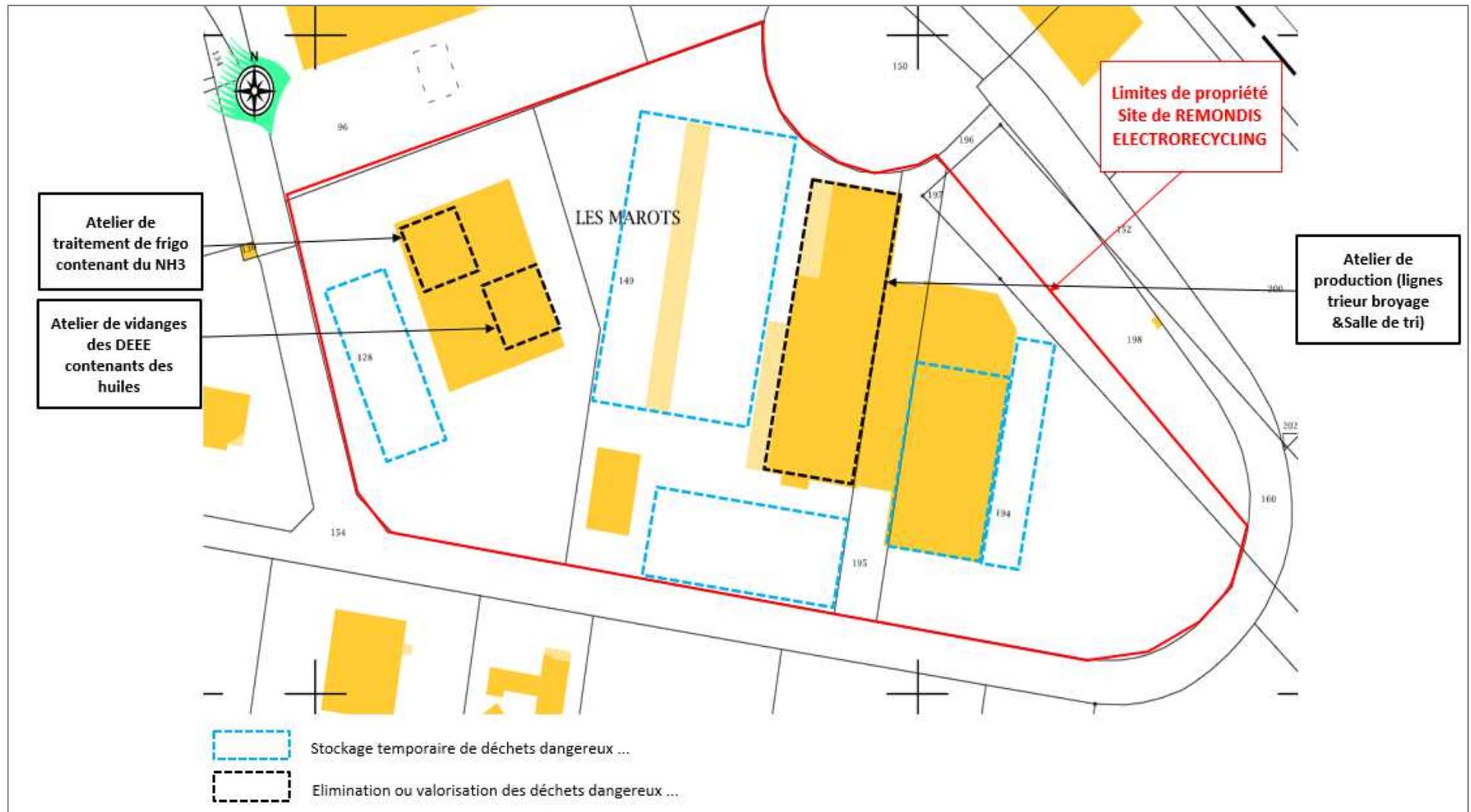


Figure 3 : Parcelles cadastrales concernées par le périmètre IED (Source : cadastre.gouv.fr)

3.2 . CONFIGURATION ACTUELLE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Ce paragraphe présente les informations collectées lors de la visite de site réalisée le 24/10/2019.

Il correspond au compte rendu de visite de site prévu dans la prestation A100 de la norme NF X 31-620.

Questionnaire rempli par : Imène MAZOUZ
.....
Date(s) de(s) visite(s): 24/10/2019
.....
Personne(s) rencontrée(s) Mme Christelle BRILLANT
.....
(Nom Prénom, Fonction, tél et mail) Responsable QHSEE
.....
Phone: +33 (0)3 25 41 62 62 / Fax:+33 (0)3 25 41 62 63
Mobile : +33 (0)6 76 64 78 69
E-mail : christelle.brillant@remondis.fr
.....

3.2.1 Typologie du site / utilisation actuelle

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Décharge | <input checked="" type="checkbox"/> Site industriel | <input type="checkbox"/> Habitations, écoles |
| <input type="checkbox"/> Friche industrielle | <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Commerces |

Site clôturé : OUI NON Clôture efficace : OUI NON Site surveillé : OUI NON

Populations présentes sur le site ou à proximité

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucune présence | Nombre de personnes : environ 100 salariés |
| <input type="checkbox"/> Présence occasionnelle | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Présence régulière | |

Typologie des populations présentes sur le site ou à proximité

- | |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Travailleurs |
| <input type="checkbox"/> Adultes |
| <input type="checkbox"/> Personnes sensibles (enfants...) |

3.2.2 Activités et schéma d'implantation

❖ **Activité :**

Le site REMONDIS ELECTRORECYCLING SAS de Saint-Thibault (10) est spécialisé dans le recyclage et de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les DEEE admis et traités sur le site sont principalement du type :

- Gros appareils ElectroMénagers Froid (GEM F) : il s'agit plus particulièrement de réfrigérateurs, congélateurs, etc.
- Petits Appareils en Mélange (PAM): il s'agit de petits électroménagers de type grille pains, cafetières électriques, radioréveil, etc.
- Gros appareils ElectroMénagers Hors Froid (GEM HF) : il s'agit de lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle par exemple.
- Petits réfrigérateurs ou minibar d'hôtel contenant d'ammoniac liquide.
- Radiateur à bain d'huile (RBH) sans PCB.
- Matériel informatique : il s'agit d'imprimantes, de smartphones, etc.

Les activités principales réalisées sur le site de Remondis sont les suivantes :

- Activité de traitement des DEEE ;
- Activité d'extraction de l'ammoniac dans les petits réfrigérateurs ou minibars d'hôtel ;
- Stockage de déchets.

Activité de traitement des DEEE

L'activité de traitement des déchets consiste au pré-broyage et au broyage après dépollution (enlèvement des condenseurs puis extraction des fluides frigorigènes et huiles compresseurs des GEM F), des PAM et GEMF.

Nous rappelons que l'activité de démantèlement des tubes cathodiques est à l'arrêt définitif depuis 2019.

L'ensemble des émissions gazeuses et de poussières issues des lignes de traitement (1 ligne PAM, 1 ligne GEM) est canalisé. Les particules susceptibles d'être émises lors des phases de pré-broyage et de broyage des PAM passent par un système de traitement de type cyclone couplé à un filtre à manches avant rejet à l'atmosphère. Celles susceptibles d'être émises au niveau de la ligne de traitement des GEMF passent directement par ce système de dépoussiérage de type filtre à manches avant rejet à l'atmosphère.

Activité d'extraction de l'ammoniac dans les petits réfrigérateurs ou minibars d'hôtel

Cette activité consiste en l'enlèvement du fluide frigorigène « ammoniac » présent dans les petits réfrigérateurs ou minibars d'hôtel et stockés dans des bouteilles.

Stockage de déchets :

Les déchets stockés sur le site sont les suivants :

- Les DEEE en attente de traitement ou en transit ;
- Les déchets issus de l'activité de traitement des DEEE (outputs).

❖ Schéma d'implantation :

L'établissement se décompose en 5 bâtiments distincts :

- Bâtiment n° 1 de production : abritant les lignes de traitement et de tri suivantes :
 - Ligne PAM step 0 / step 1
 - Ligne PAM step 2
 - Ligne GEM Froid
 - Tri automatique
- Bâtiment n°2 abritant :
 - des locaux administratifs et sociaux ;
 - un atelier de traitement de minibars et petits frigos contenant du gaz NH3 ;
 - un atelier de tri et traitement de cartes vertes et filerie cuivre ;
 - un atelier de vidanges des DEEE contenant des produits liquides ;
 - un laboratoire (quelque contenant de produits en petite quantité : quelques litres).
- Bâtiment n°3 abritant le bureau accueil des camions de livraison et les locaux sociaux.
- Bâtiment n°4 (auvent) : abritant le stockage en masse de GEM Froid et de palettes bois usagées à réutiliser ;
- Bâtiment n°5 abritant :
 - le local maintenance ;
 - le stockage en masse de GEM froid et stockage en benne des fractions triées ;
 - le stockage de liquide liquides récupérés des déchets traités.

Le site de REMONDIS dispose d'une clôture physique. Un gardien est présent sur le site tous les weekends et réalise des rondes toutes les heures.

Mode de chauffage :

Le chauffage des locaux est électrique.

Caractéristique des aires de stockage (DEEE et produits dangereux) et de traitement (voir photos en annexe n°3) :

Le bâtiment de production (n°1) et l'atelier de vidanges et récupération des déchets liquides reposent sur une dalle béton.

L'atelier de maintenance présent dans les ateliers repose sur une dalle béton.

Les aires de stockage temporaire de déchets en attente de traitement ou en transit reposent sur des zones en bitume ou sur du béton.

Le stockage des déchets issus de l'activité de traitement des DEEE s'effectuent sous forme de benne dans la majorité des cas d'un volume de 30 m³, ou en big-bags et sur des aires sous auvent ou à l'air libre.

Le stockage de produits liquides présent dans le bâtiment n°5 (sous auvent) issus des vidanges des DEEE est réalisé sur une aire en béton.

Le site dispose d'une cuve aérienne de stockage de fuel dédiée à l'alimentation des engins élévateurs. Cette dernière est présente sur un sol bitume.

La figure n° 7 présente la localisation du stockage des déchets, en attente de traitement et en transit.

L'utilisation de l'eau :

L'eau consommée provient de l'eau du réseau public.

Les rejets d'eau sur le site :

Le système propre à l'usine est séparatif :

- Réseaux d'eaux pluviales (toitures, voiries, parking) :

Les eaux pluviales sont collectées par un réseau spécifique, elles sont dirigées dans des bassins de confinement, ensuite dans des séparateurs d'hydrocarbures, un débourbeur déshuileur. Après analyses les eaux sont rejetées dans des bassins d'infiltration.

- Réseau d'eaux sanitaires :

Les eaux usées sanitaires sont collectées indépendamment et envoyées sur le réseau communal pour traitement par la station d'épuration du Grand Troyes.

Le site dispose de trois bassins de rétention couplés à trois bassins d'infiltration. Une vanne maintenue en position fermée est présente entre chaque couple de bassins. Des analyses sont réalisées toutes les six semaines sur les eaux des bassins de rétention. En cas de constat avéré de pollution, les eaux sont alors pompées et évacuées.

Le site dispose également de trois séparateurs d'hydrocarbures situés en amont de chaque bassin d'infiltration. Ces dispositifs sont nettoyés semestriellement par SUEZ.

Un programme de nettoyage des bassins de rétention sera réalisé d'une façon périodique (1 fois par an).

La figure ci-dessous précise les trois bassins versants à l'échelle du site de REMONDIS. Ce schéma est établi sur la base des informations fournies par le site de REMONDIS.



Figure 4 : Schéma de canalisation des eaux pluviales (Fond de carte : photographie aérienne GEOPORTAIL)

Le site dispose de 4 piézomètres destinés au suivi des eaux souterraines.

La figure ci-dessous, issue de l'arrêté préfectoral du 1 juillet 2013 du site REMONDIS, précise l'emplacement de ces piézomètres.

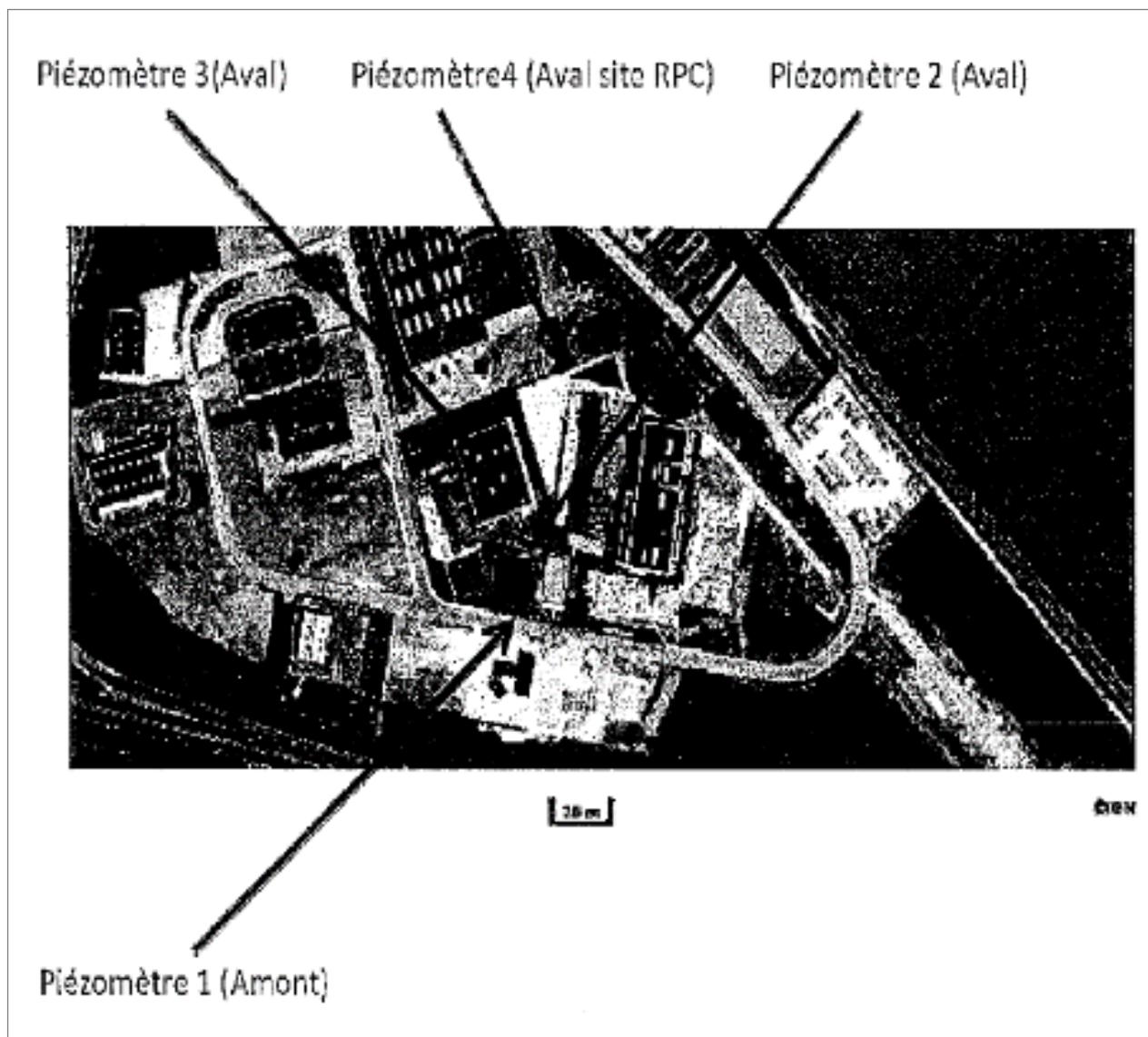


Figure 5 : Localisation des points de prélèvement sur le site REMONDIS (Source : AP du 1 juillet 2013 du site REMONDIS)

L'implantation du site est présentée sur la figure dans la page suivante :

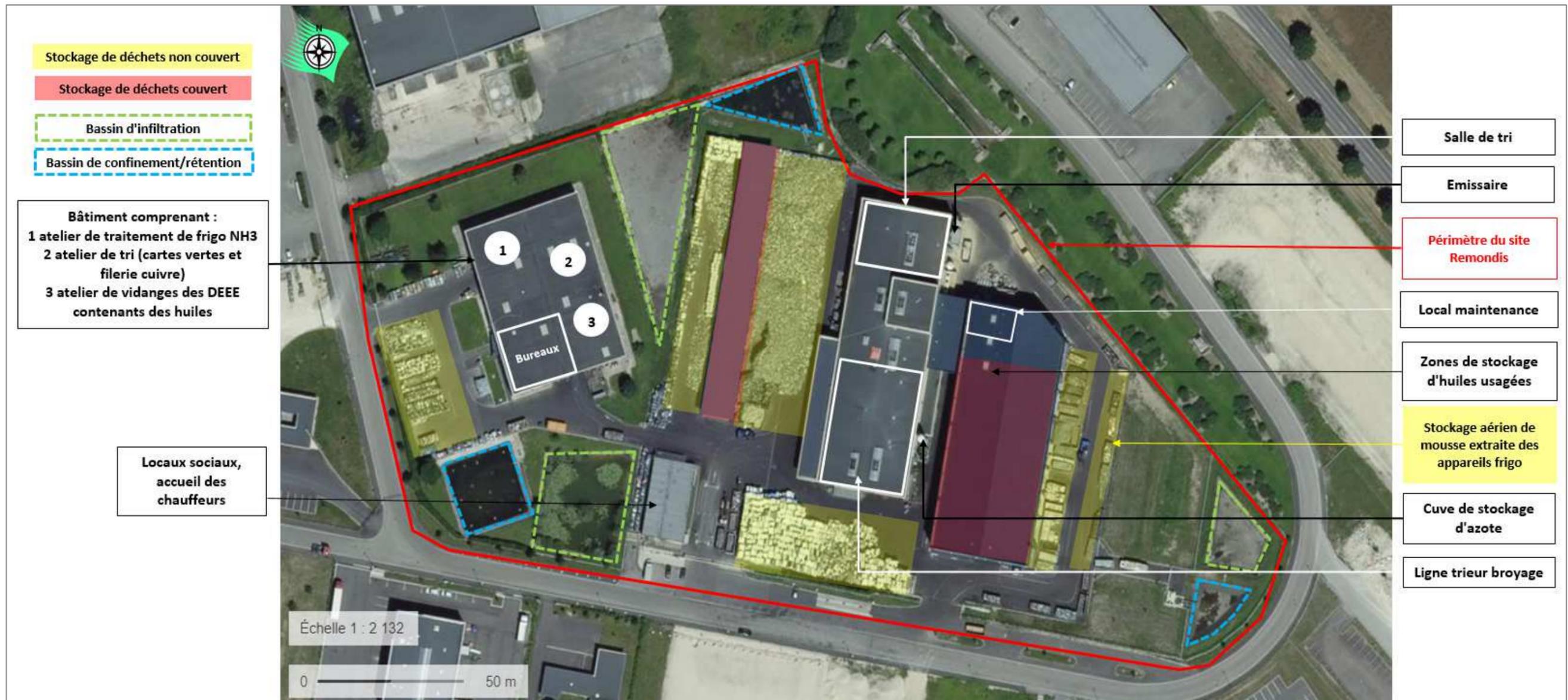


Figure 6 : Plan du site (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail)

3.2.3 Pollutions / accidents déjà constatés

Selon les informations transmises par l'exploitant, deux incendies ont eu lieu sur le site en 2013 et 2016 dans le bâtiment de production. Des mesures ont été mises en place afin d'éviter que des accidents similaires se reproduisent. D'après le client, aucun impact sur les sols et les eaux souterraines n'a eu lieu.

3.2.4 Connaissance de plaintes concernant l'usage des milieux

Non Oui

Une plainte a été déposée fin août 2019 par une entreprise avoisinante qui a constaté la présence de poussières de mousse sur leur site. Aucune pollution du milieu récepteur n'est à déplorer.

3.2.5 Visite des abords

Une visite des abords du site a également été réalisée dans un rayon d'environ 300 m. La visite de site visait à déterminer :

- La typologie d'occupation des zones autour du site ;
- Les industries/activités potentiellement polluantes ;
- Les usages considérés comme sensibles : école, crèche, hôpitaux, ...
- Les espaces verts, de loisirs : lac, terrains de sports, ...
- Les ouvrages de prélèvement d'eau visibles : puits, captages, piézomètres, ...

Le site est bordé :

- à l'Est, par des activités industrielles (Martin Carrelage, ...) puis par la route départementale D671 ;
- Au Nord, par des activités industrielles et de service (SMB INDUSTRIE, Transport BERTON, Aube Electronique, CVTP Troyes dépannage PL, Vestas Champagne, ...) ;
- Au Sud, par le Groupement Champenois, Scania Garage Pellion (commerce), puis par l'autoroute A5 et des champs boisés et agricoles ;
- à l'Ouest, par des activités industrielles, de service et de commerce (Moutarderie Bister : fabrication de condiments et assaisonnements, GLS Troyes : activité de transport, Vhm Canalisation : commerce, Régie SDDEA, ..).

Les premières habitations sont situées à environ 650 m au Sud du site.

Aucune école, crèche ou hôpital, qui constituent des établissements sensibles, n'ont été observés dans un rayon de voisinage de 1 km autour du site.

Aucun établissement industriel ou d'activité potentiellement polluante n'est observée dans l'environnement du site.

Les éléments mis en évidence lors de cette visite des abords sont présentés sur la carte suivante.



Figure 7 : Environnement immédiat du site d'étude (Fond de carte : photographie aérienne GEOPORTAIL)

3.2.6 BASIAS : Anciens sites industriels et sites pollués

BASIAS constitue l'inventaire historique régional des sites industriels et activités de service, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols. La finalité de la base de données est de conserver la mémoire des sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement. L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Il est important de préciser que cet inventaire couvre une période de recherche de 1800 à 1996.

Les activités retenues sont celles des deux premiers groupes d'activités (1 et 2) parmi les trois définis en fonction de leur dangerosité potentielle décroissante (1 > 2 > 3) :

1er groupe

- Anciennes décharges ou dépôts ou installations de recyclage, récupération et d'élimination de déchets industriels,
- Productions et/ou stockages (associés ou non associés à l'activité de production) des industries suivantes :
 - chimie,
 - pétrochimie,
 - carbochimie,
 - pharmacie et parapharmacie,
 - phytosanitaires et pesticides,
 - extraction et raffinage du pétrole,
 - gazéification, cokéfaction, et transformation de la houille,
 - Dépôts d'hydrocarbures et stations-services,
 - Industries de la métallurgie et fonderie des métaux non-ferreux,
 - Industries de la sidérurgie primaire des métaux ferreux,
 - Industrie du traitement de surface,
 - Activités de la cristallerie et de la céramique,
 - Activités d'ennoblissement textile, de tannerie,
 - Activités de traitement du bois,

2ème groupe

- Centrales thermiques (fioul, charbon)
- Sidérurgie secondaire des métaux ferreux, transformation de l'acier,
- Industries mécaniques et ateliers d'entretien et de maintenance,

3ème groupe :

- Autres activités industrielles.
- Les activités non retenues sont listées ci-dessous :
 - Exploitations agricoles,
 - Dépôts de liquide inflammable dans des cuves de moins de 10 m³,
 - Four à chaux,
 - Tuilerie, briqueterie,
 - Carrières à ciel ouvert (hors cuves de carburant et ateliers d'entretien associés),
 - Forgeron et ferblantier (hors fonderie et traitement de surface),

- Carbonisation du bois (charbonnier) et dépôt de charbon (hors autres combustibles associés),
- Fabrique d'eau de Javel,
- Fabrique de gélatine animale,
- Appareil mobile de fabrication d'acétylène,
- Entrepôt frigorifique non classé ou soumis à simple déclaration,
- Découpe de bois (hors traitement),
- Centrale à béton.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base BASIAS.

Les sites recensés dans BASIAS dans un rayon de 1 km autour du site étudié sont présentés sur la figure et dans le tableau ci-après.



Figure 8 : Localisation des sites BASIAS présents dans un rayon de 1 km autour du périmètre d'étude (Source : Infoterre)

Tableau 3 : Sites recensés dans la base BASIAS dans un rayon de 1 km autour du périmètre d'étude (Source : Infoterre)

Référence BASIAS	Raison sociale	Coordonnées Lambert 2 étendu		Date de première activité connue	Etat	Activités	Distance au site (en m)
CHA1000232	Sté des Transports VERGERS	X : 733040	Y : 2360792	Non définie	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure	995 m Nord
CHA1000774	SNC LAMBLIN et Cie, PLIVARD Charpente et couverture	X : 733244	Y : 2 360 835	21 916	Activité terminée	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis... Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) Garages, ateliers, mécanique et soudure	998 m Nord

Compte tenu de leur éloignement, le risque de pollution des sols du site étudié en provenance de ces sites BASIAS est peu probable. Un transfert de pollution via les eaux souterraines ne peut être exclu.

3.2.7 BASOL

BASOL³ est la base de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) - Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base de données BASOL.

Les sites recensés dans BASOL dans un rayon de 1 km autour du site étudié sont présentés sur la figure et dans le tableau ci-après.



Figure 9 : Localisation des sites BASOL présents dans un rayon de 1 km autour du périmètre d'étude (Source : Infoterre)

³ BASOL : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Tableau 4 : Sites recensés dans la base BASOL dans un périmètre de 1 km autour du site d'étude (Source <http://basol.developpement-durable.gouv.fr>)

Identifiant BASOL	Distance par rapport au site (m)	Nom du site	Description / état
10.0071	à proximité immédiate du site d'étude (au Nord)	GIGANT FRANCE (ex SMB)	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire Pollution aux hydrocarbures dans les eaux et les sols.
10.0020	300 m au Nord	DISLAUB	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Extraits des fiches BASOL :

GIGANT FRANCE (Réf BASOL 10.0071) : suite à l'incendie déclaré le 16 mai 2003 sur le site, des analyses ont été réalisées sur les sols et les eaux souterraines.

Les résultats analytiques n'ont pas montré de contamination significative des sols ni de contamination des eaux souterraines pour les éléments recherchés. Par conséquent, le risque sanitaire pour les usagers du site et les populations extérieures est nul.

On note que le site a fait l'objet d'une surveillance piézométrique (de 2002 à 2004) qui n'a révélé aucune trace de pollution dans les eaux souterraines.

DISLAUB : suite à un accident vers 1999, la nappe a été polluée en aval d'une lagune, qui reçoit les eaux résiduaires. Un programme de surveillance a été mis en place depuis 1995. Il montre un retour à une situation normale sur les paramètres recherchés, cependant des valeurs anormalement élevées en fer et en DCO ont été mesurées ponctuellement. Il n'est pas prouvé que les activités de DISLAUB soient à l'origine de ces constatations.

Conclusion :

Ces sites sont, vis-à-vis de leur localisation et leur nature d'activité, susceptibles d'impacter la qualité environnementale des milieux du périmètre d'étude.

3.2.8 ARIA

La base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) répertorie les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'environnement. Ces événements résultent :

- de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées ;
- du transport de matières dangereuses par rail, route, voie fluviale ou maritime ;
- de la distribution et de l'utilisation du gaz ;
- des équipements sous pression ;
- des mines et stockages souterrains ;
- des digues et barrages.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base de données ARIA.

3.2.9 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Le site d'étude n'est pas localisé sur un SIS. A noter, que les SIS ont été publiés pour le département de l'Aube.

3.2.10 Mesures de mise en sécurité à prendre

Lors de la visite de site, il a été constaté la nécessité de mettre en œuvre les mesures de mise en sécurité suivantes :

Tableau 5 : Action de mise en sécurité du site

ACTION	O/N	COMMENTAIRE
<p><u>Local de vidange des DEEE :</u></p> <p>Stocker les conteneurs déchets liquides ainsi que les déchets solides souillés (susceptibles de présenter un risque de pollution) sur des rétentions adaptées.</p> <p>Des vérifications visuelles des rétentions (état et propreté) sont à réaliser systématiquement.</p>	<p>OUI</p>	<p>Stockage de conteneurs sur rétention afin d'éviter le déversement de polluants.</p> 

ACTION	O/N	COMMENTAIRE
		
<p><u>Cuve de fioul avec double parois utilisée pour l'alimentation des engins de manutention :</u></p> <p>S'assurer que la cuve dispose d'un système de détection de fuite au niveau de la double paroi.</p> <p>S'assurer du bon fonctionnement de ce dispositif de détection de fuite par la réalisation des tests périodiques.</p> <p>En cas d'absence de système de détection de fuite au niveau de la double paroi, stocker la cuve sur une rétention adaptée et capacitaire.</p> <p>Des vérifications visuelles des rétentions (état et propreté) sont à réaliser systématiquement.</p>	OUI	
<p><u>Zone de stockage de déchets liquides (voir figure n°8 – référence n°3) :</u></p> <p>Vérifier systématiquement les rétentions (propreté et vidange si nécessaire, état général ex. corrosion, fuite)</p>	OUI	

3.3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

3.3.1 Topographie

D'après la carte IGN présentée sur le site Géoportail, le site est implanté sur un terrain situé à une altitude comprise entre 115,9 m et 117m. Le terrain ne présente pas de dénivelé marqué.



Figure 10 : Profil altimétrique du site d'étude (Source : Géoportail)

3.3.2 Contexte météorologique

Le climat de Saint Thibault est le même que celui de l'Aube. Il s'agit d'un climat « tempéré océanique humide » (Cfb d'après la classification de Köppen), qui se caractérise par une atmosphère douce et humide.

Les informations données ci-après proviennent de la station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice située à environ 13,5 km au Nord-Ouest (à vol d'oiseau) de la commune du site REMONDIS pour la période 1975-2015.

Des précipitations réparties de manière homogène sur l'année : La moyenne des précipitations annuelles est de 520.2 mm.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Précipitations moyennes (mm)	37,7	34,9	36,1	39,3	46,4	40,8	46,8	45,7	43,2	55,6	44,7	49	520,2

Figure 11 : Précipitations moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)

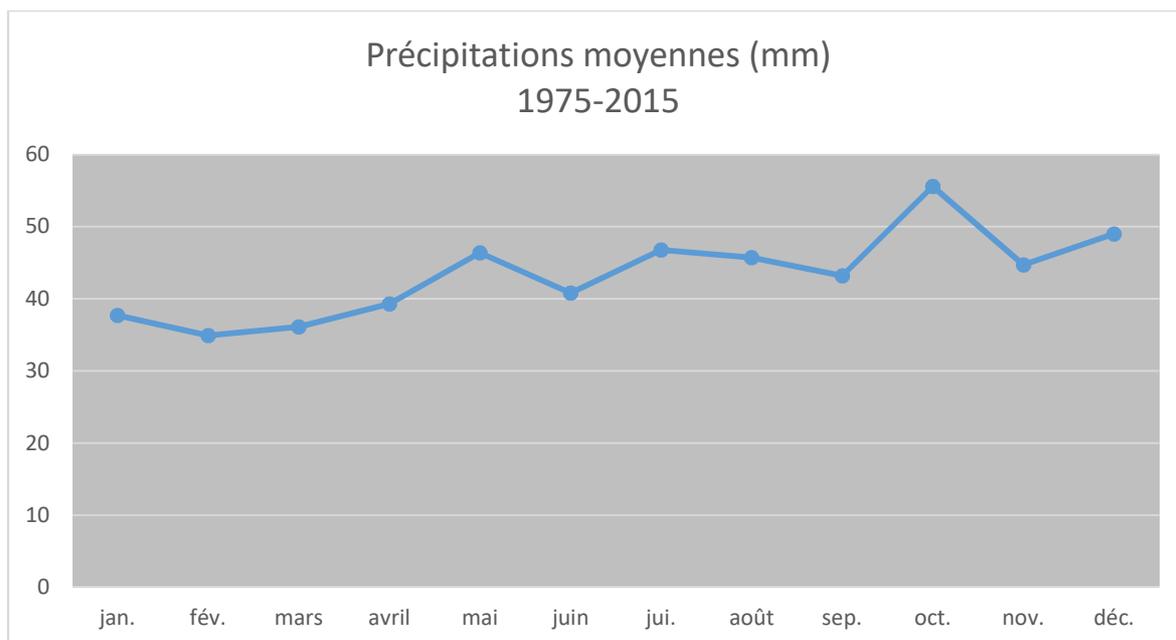


Figure 12 : Précipitations moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)

Les précipitations moyennes mensuelles varient peu sur une année : elles sont comprises entre 34.9 (février) mm et 55.6 (octobre).

Une forte amplitude thermique : La moyenne annuelle des températures est de 10.4°.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	jui.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	0,2	0	2,1	3,9	7,8	10,7	13	12,5	9,6	7	3,1	1,2	5,9
Température moyenne (°C)	3,1	3,5	6,6	9,1	13,1	15,9	18,7	18,1	14,9	11,3	6,4	3,6	10,4
Température maximale moyenne (°C)	6	7,5	11,8	15,1	19,2	22,4	25,4	25	21,1	16,2	9,9	6,6	15,5

Figure 13 : Température moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)

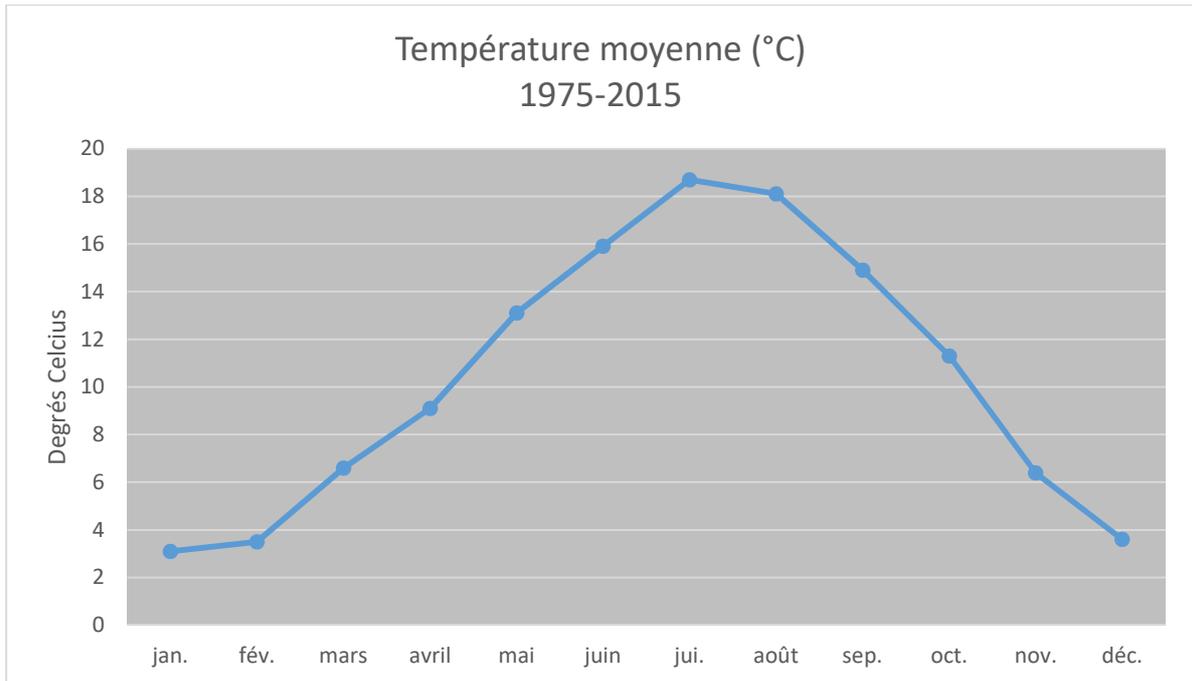


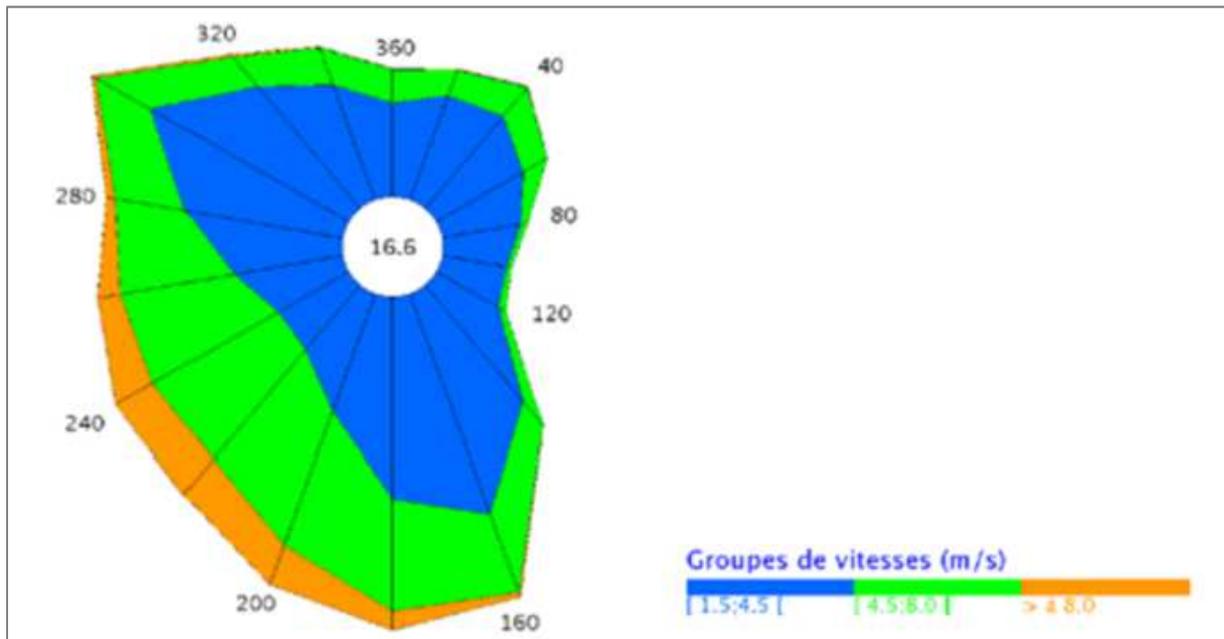
Figure 14 : Température moyennes (1975-2015) (Source : Station Météo-France de Barberey-Saint-Sulpice)

La variation de la température sur une année est importante : le mois le plus froid est janvier avec une moyenne de 3,1 degrés. La température culmine en juillet et en août avec environ 18 degrés.

Le record de chaleur est de 40,6°C le 12 août 2003 lors de la canicule de l'été 2003, et le record de froid est de -25,2°C le 17 janvier 1985

Des vents d'Ouest et Sud-Ouest dominants

Les vents dominants proviennent des secteurs Ouest et Sud-Ouest. Ils représentent 40% des phénomènes observés. Les vents forts dont la vitesse est > 8m/s sont minoritaires et représentent que 4,6% de l'année, soit environ 17 j/an.



3.3.3 Géologie

Contexte régional

La feuille (n°333 - BOUILLY) de la carte géologique du BRGM permet de connaître les formations géologiques au droit du site.

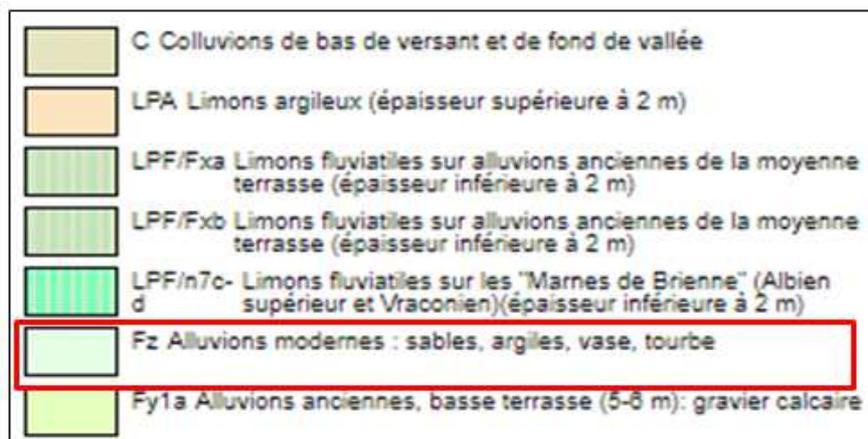
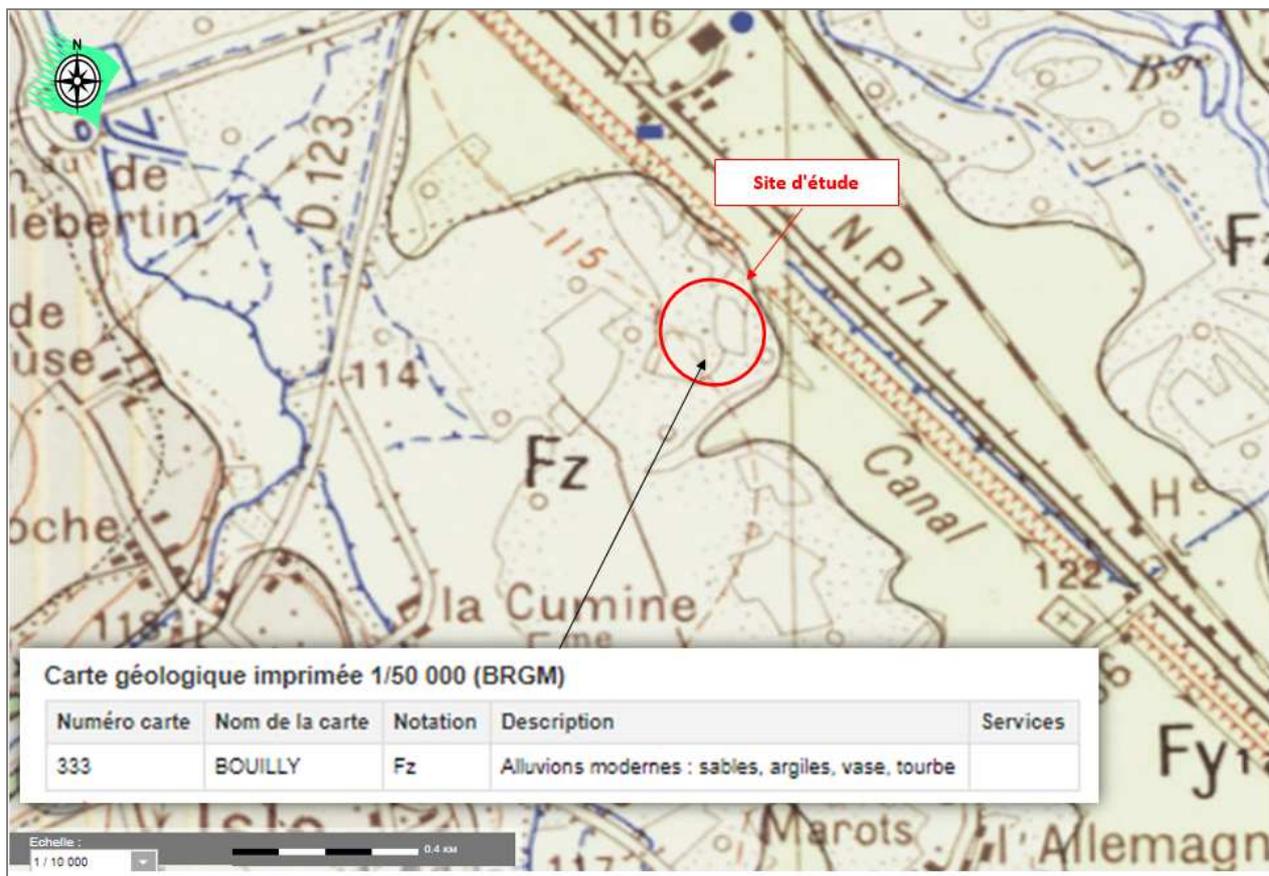


Figure 16 : Extrait des cartes géologiques – numéro de la carte 333 (Source : Infoterre)

D'après la carte géologique du BRGM, le terrain d'étude est situé sur des formations alluvionnaires modernes, sa composition est formée de sables, d'argile, de vase et de tourbe. Alluvions moderne

Contexte du site

Plusieurs sondages référencés dans la Banque de Données du Sous-Sol (BSS) du BRGM sont présents sur le site d'étude. Cependant, aucune donnée géologique n'est disponible sur cette base de données.

Parmi les forages recensés à proximité de la zone d'étude et dont la formation géologique correspond à celle du site d'étude (**Fz**) et des indications géologiques sont disponibles, on retrouve le forage BSS000YNDT à une altitude de 115 m (le terrain d'étude est situé à environ 117 m) et réalisé à 6 m de profondeur.

Tableau 6 : données relatives au forage BSS000YNDT (source : Infoterre)

Identifiant national	COORDOONEES L2E		Lieu-dit	Nature de l'ouvrage	Etat de l'ouvrage	Utilisation	Profondeur de l'ouvrage	Altitude z (m NGF)	Hauteur d'eau mesurée
	X	Y							
BSS000YNDT	732275	2360738	50M À L'EST DU CHATEAU DE SOULEAUX	FORAGE	ACCES, MESURE, PRELEV, TUBE-PLASTIQUE.	Non renseigné	6 m	115	4.56 m - July 25, 2001

La coupe géologique du forage est présentée dans la figure ci-dessous.

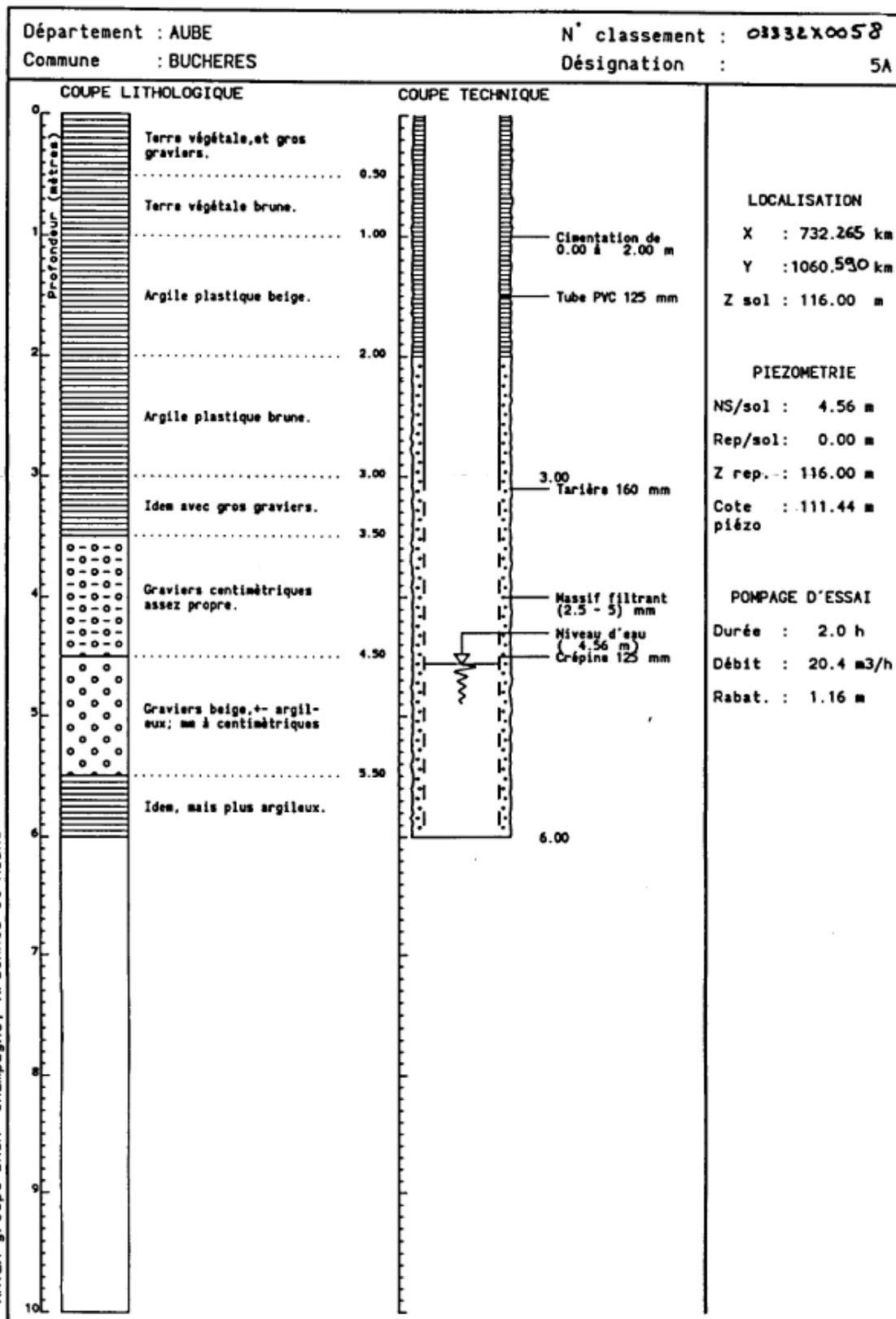


Figure 17 : Log géologique du forage BSS000YNDT situé à environ 1.60 m du site d'étude (source : Infoterre)

La coupe Log géologique ci-dessus du forage BSS000YNDT permet de préciser la géologie du secteur qui repose sur des terres végétales, des argiles plastiques puis des graviers.

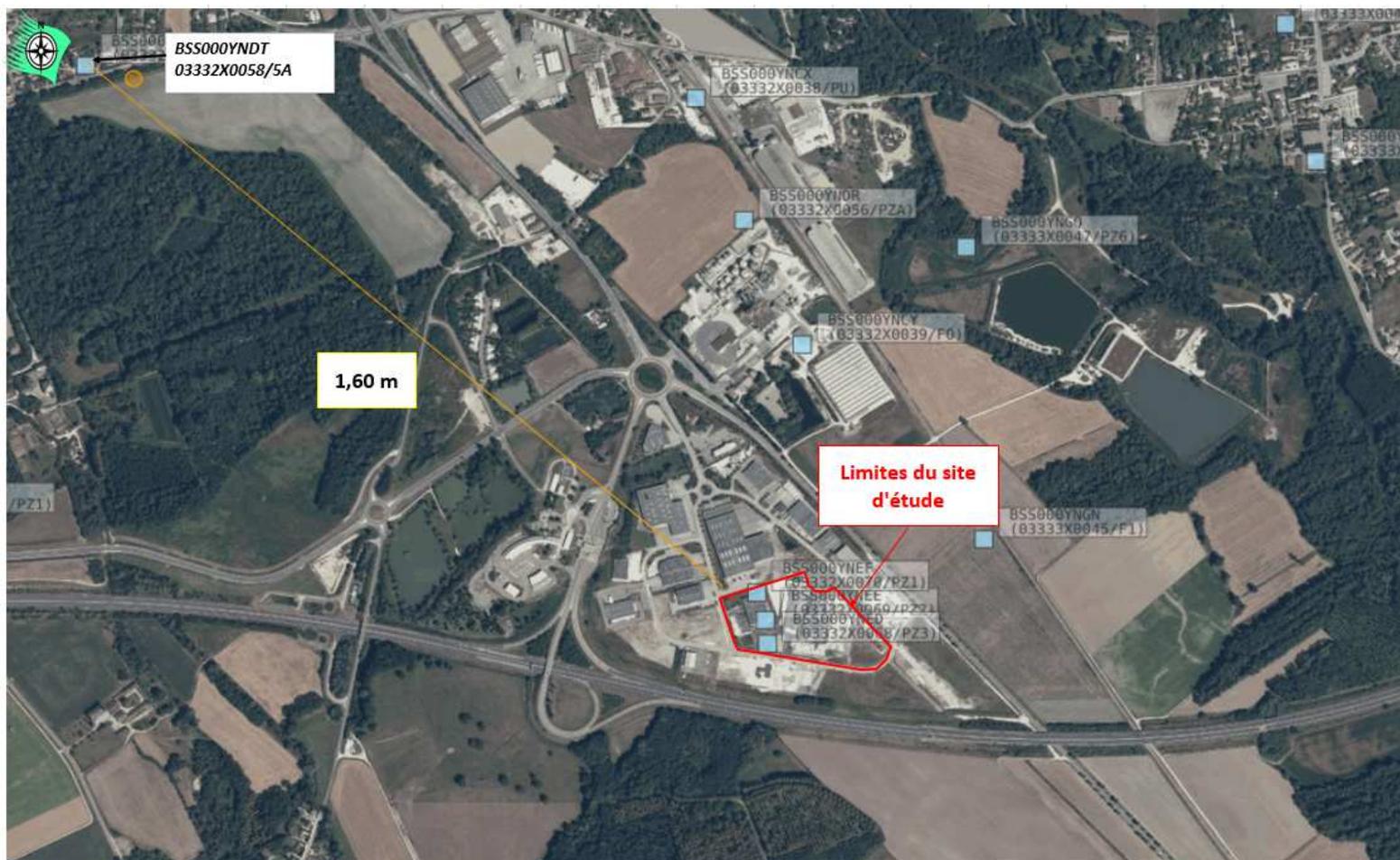


Figure 18 : Positionnement des forages à proximité de la zone d'étude (Source : Infoterre)

3.3.4 Hydrogéologie

Données générales

D'après la notice explicative de la carte géologique du BRGM à 1/50 000 de Bouilly, la structure géologique des formations susceptibles d'être rencontrées au droit du site permet de distinguer les aquifères suivants, susceptibles d'être présents au droit du site :

- Aquifère karstique du Portlandien
- Nappes superposées du Crétacé
- Nappe de la craie
- Nappes alluviales

D'après le log géologique du forage BSS000YNDT (figure 20), la profondeur de l'eau souterraine serait de l'ordre de 4.56 m par rapport au sol.

Le sens d'écoulement des eaux souterraines semble se faire du sud-est au nord-ouest (sens d'écoulement de la Seine).

Piézométrie locale

Le site dispose d'un réseau de 4 piézomètres installés pour suivre la qualité environnementale des eaux.

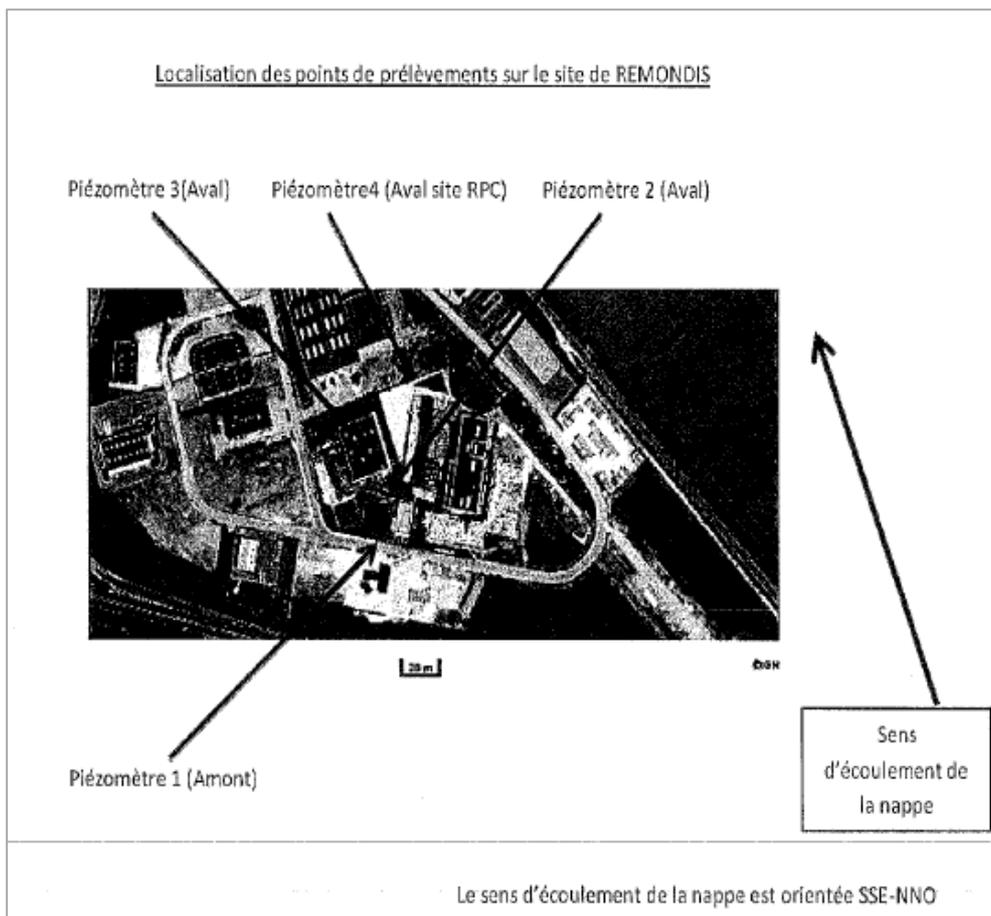


Figure 19 : Plan de localisation des piézomètres (Source : arrêté préfectoral du 1 juillet 2013 de REMONDIS ELECTRORECYCLING)

Utilisation des eaux souterraines

Plusieurs points d'eau sont recensés dans un rayon de 1 km autour du site. Ces points sont localisés sur la carte ci-après et détaillés dans le tableau suivant.

Il se peut que des points de captage privés n'aient pas fait l'objet d'une déclaration et par conséquent ne figurent pas dans la banque de données du sous-sol.



Figure 20 : Localisation des points d'eau dans un rayon de 1 km autour du site (Source : Infoterre)

Tableau 7 : Usages des eaux souterraines (Source : INFOTERRE)

Distance /site (m)	Direction /site	Identifiant national	COORDOONEES L2E		Lieu-dit	Nature de l'ouvrage	Etat de l'ouvrage	Utilisation	Profondeur de l'ouvrage	Altitude z (m NGF)	Hauteur d'eau mesurée
			X	Y							
775	Nord	BSS000YNCX	733456	2360682	PUITS SNCF	PUITS	*	Non renseigné	5.000	117	*
315	Nord-Est	BSS000YNCY	733665	2360187	DISTILLERIE	FORAGE	*	Non renseigné	5.100	117	*
530	Nord	BSS000YNDR	733550	2360437	DISLAUB L BUCHERES	FORAGE	ACCES, MESURE, PRELEV, NON-EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	QUALITE-EAU.	8.000	116	2.520
Sur le site de Remondis		BSS000YNED	733602,9	2359582	TCMS PIEZO AMONT BASSIN	FORAGE	*	Non renseigné	*	117	*
		BSS000YNEE	733599,3	2359630	TCMS PIEZO SUD USINE	FORAGE	*	Non renseigné	*	117	*
		BSS000YNEF	733581,9	2359685	TCMS PIEZO NORD USINE	FORAGE	*	Non renseigné	*	117	*
999	Sud-Ouest	BSS000YNDH	732839	2358757	SOURCE DU LAVOIR	SOURCE	*	Non renseigné	*	120	*
950	Sud	BSS000YNFH	733914	2358596	PUITS DE FERME	PUITS	*	Non renseigné	1.560	117	*
270	Est	BSS000YNGN	734020	2359796	SUD SUD EST DISTILLERIE	FORAGE	ACCES, MESURE, PRELEV, TUBE-PLASTIQUE.	Non renseigné	6.100	119	2.300
685	Nord-Est	BSS000YNGQ	733980	2360386	BASSINS DISTILLERIE DE BUCHERES	FORAGE	ACCES, MESURE, TUBE-PLASTIQUE, PRELEV, NON-EXPLOITE.	QUALITE-EAU.	5.500	117,5	1.920
800	Sud-Est	BSS000YNGT	734409	2358966	LE PALON	FORAGE	ACCES, MESURE, PRELEV, TUBE-PLASTIQUE.	Non renseigné	5.000	122	2.600

*informations non disponibles

3.3.5 Hydrologie

Données générales

Les principaux cours d'eau situés dans l'environnement de la zone d'étude sont

- Le Fleuve La Seine : situé à environ 850 m à l'Est de la zone d'étude ;
- La Rivière L'Hozain : située à environ 870 m à l'Ouest de la zone d'étude ;
- Le Roset (affluent de L'Hozain) : situé à environ 270 m à l'Ouest de la zone d'étude.

On note que la dérivation de la Seine la plus proche est située à environ 600 m à l'Est du site d'étude.

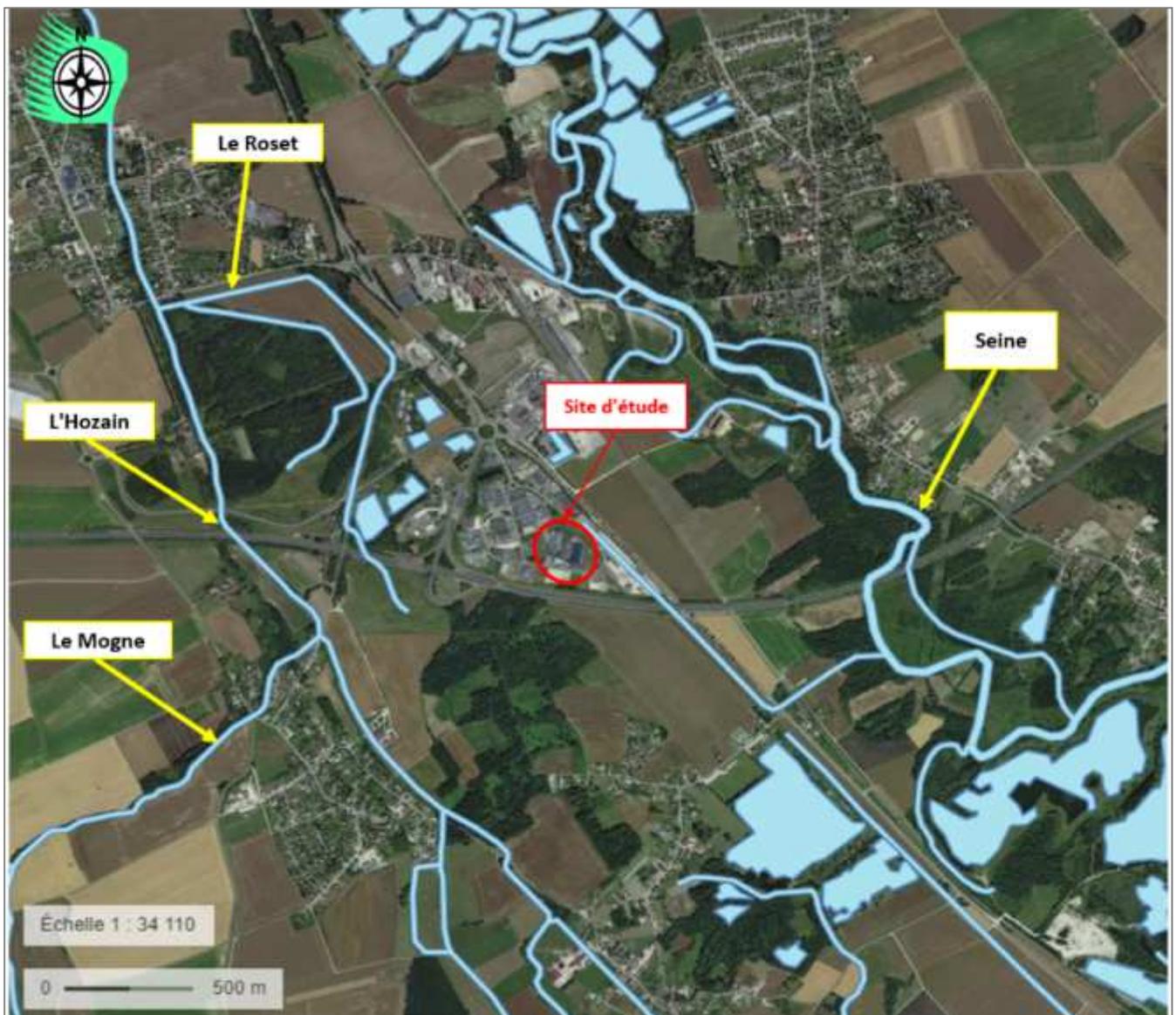


Figure 21 : Réseau hydrographique dans l'environnement de la zone d'étude (Source : Géoportail)

Utilisation des Eaux de Surface

La Seine est utilisée pour la navigation fluviale de commerce. On note également des activités de navigation fluviales touristiques et de loisirs pour la Seine.

3.3.6 Zones naturelles remarquables

La zone d'étude n'est incluse dans aucune zone protégée. On peut néanmoins noter la présence de plusieurs zones protégées à proximité. Ces sites sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : les zones sensibles localisées à proximité et sur le site d'étude (Source : Géoportail)

TYPE.	N°	LIBELLE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE D'ETUDE
Natura 2000 - Directive Habitats	FR2100290	Prairies de Courteranges	8,90 km NE
Natura 2000 - Directive Habitats	FR2100309	Forêts et clairières des Bas-bois	8,80 km NE
Natura 2000 - Directive Oiseaux	FR2110001	Lacs de la forêt d'orient	10 km NE
RAMSAR	FR7200004	Etangs de la champagne humide	450 m E
ZNIEFF DE TYPE 2	210000640	Foret et lacs d'orient	11 km E
ZNIEFF DE TYPE 2	210008918	Forets des bas-bois et autres milieux de Piney à Courteranges	8 km NE
ZNIEFF DE TYPE 2	210008937	Massif forestier de Rumilly, Aumont, Jeugny, Crogny et Chamoy	6 km SO
ZNIEFF DE TYPE 2	210020027	Foret d'Othe et ses abords	10 km S
ZNIEFF DE TYPE 1	210009500	Marais des Pâtures de Servet entre Vielaines et Chevillèle	6 km NO
ZNIEFF DE TYPE 1		Prairies et bois entre Rouilly-saint-loup et Ruvigny	4,50 km NE
ZNIEFF DE TYPE 1	210008917	Prairies de Montaulin	3,50 km E
ZNIEFF DE TYPE 1	210009503	Marais et gravieres de la Reclée et des Ballastieres au sud de Clerey	2,5 km SE
ZNIEFF DE TYPE 1	210008916	Près du Ru Morin à Clerey	5,60 km SE
PARC NATUREL RÉGIONAL	FR8000013	Forêt d'orient	6,90 km E



Figure 22 : Localisation des ZNIEFF de type 1 autour du site (Source : Géoportail)



Figure 23 : Localisation des ZNIEFF type 2 autour du site (Source : Géoportail)



Figure 24 : Localisation des Zones Natura 2000 à proximité du site (Source : Géoportail)



Figure 25 : Localisation des Zones RAMSAR à proximité du site (Source : Géoportail)



Figure 26 : Localisation des Parcs Naturels Régionaux à proximité du site (Source : Géoportail)

3.3.7 Risque naturels

Risque inondation

D'après les informations recueillies sur le site Géorisques, le site d'étude de Saint-Thibault se situe dans un territoire à risque d'inondation (TRI de Troyes) au niveau « crue de forte probabilité ».

Tableau 9 : TRI de Troyes (Source : Géorisque)

Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national
TRI de Troyes	Inondation, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	41628				



Figure 27 : Carte du risque inondation (Source : Géorisques)

On note que la commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRi).

Tableau 10 PPRI (Source : Géorisque)

PPRN	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Prescrit / annulé / abrogé le	Révisé
10DDT20110003 - PPRn Inondation Agglo Troyenne	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	36311	36845	37088			- / - / 13/04/2017	10DDT20 110003
10DDT20170002 - Revision du PPRI de l'Agglo Troy	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	41310	42667	42838			- / - / -	

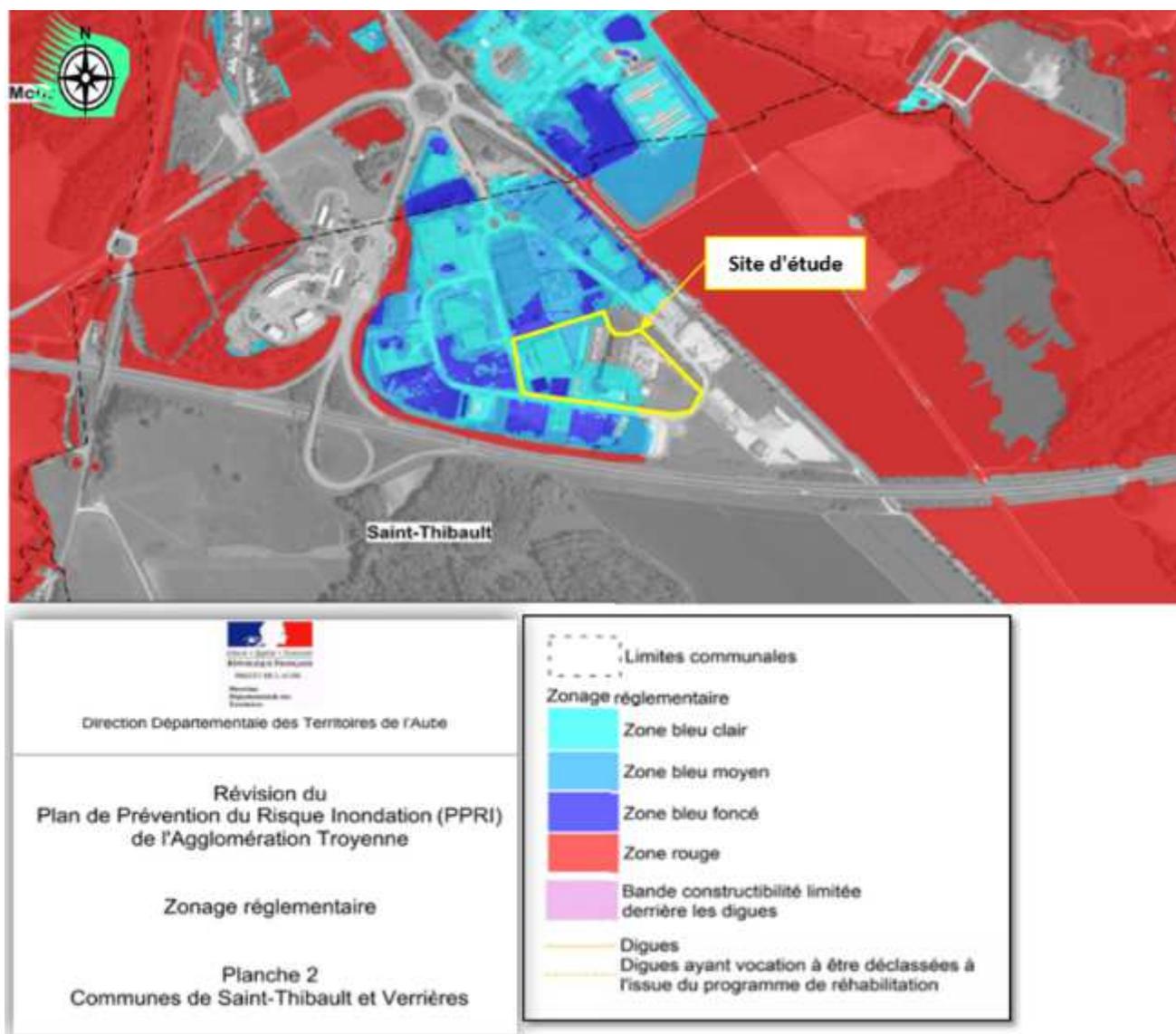


Figure 28 : Extrait PPRI remontée de nappe (Source : <http://ppri.ville-troyes.info>)

		CARTE DES ALEAS		
		Fort	Moyen	Faible
CARTE ENJEUX	Zone urbanisée ou avec projet déjà défini	Constructibilité très limitée Situation à figer Bleu Foncé	Constructible sous conditions Bleu moyen	Constructible sous conditions Bleu clair
	Zone non construite	Inconstructible Rouge	Inconstructible Rouge	Inconstructible Rouge
	Zone inondable derrière les digues en cas d'absence de chaque digue (maximum 50 mètres à partir du trait de digue)	Constructibilité limitée Hachures violettes		

Figure 29 : Définition du zonage réglementaire (Source : règlement PPRI - <http://ppri.ville-troyes.info>)

La zone d'étude est située sur trois zones différentes du PPRI de Saint-Thibault. Il s'agit de la zone « bleu foncé », « bleu moyen » et « bleu clair » dont les descriptions sont détaillées ci-dessous.

- La **zone bleu foncé** correspond aux secteurs **urbanisés situés en aléa fort (hauteur > 1 mètre)**. Dans ces zones, compte-tenu des hauteurs d'eau importantes, **la situation ne doit pas être aggravée** par l'installation de nouveaux enjeux, mais des pistes limitées d'amélioration peuvent être dégagées pour les enjeux déjà présents moyennant le respect de règles strictes de mise en sûreté des biens et populations.
- La **zone bleu moyen** correspond aux secteurs **urbanisés ou à des secteurs sur lesquels des projets d'aménagement sont définis en aléa moyen (hauteur entre 50 centimètres et 1 mètre)**. Des possibilités de développement peuvent y être envisagées moyennant une règle globale de 20 % maximum de la surface inondable du terrain d'assiette du projet (constructions et remblais) et des règles strictes de mise en sûreté des biens et populations.
- La **zone bleu clair** correspond aux secteurs **urbanisés ou à des secteurs sur lesquels des projets d'aménagement sont définis en aléa faible (hauteur < 50 cm)**. Des possibilités de développement peuvent y être envisagées moyennant une règle globale de 30 % maximum de la surface inondable du terrain d'assiette du projet (constructions et remblais) et des règles strictes de mise en sûreté des biens et populations.

Risque Sismique

Le zonage sismique français en vigueur à compter du 1er mai 2011 est défini dans les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement. Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, divise la France en 5 zones de sismicité.

Le site est localisé en zone de sismicité de niveau 1 donc très faible.



Figure 30 : Carte des aléas sismiques (Source : Géorisques)

Risque Industriel

La commune de Saint-Thibault est soumise à un PPRT approuvé (Plan de Prévention des Risques Technologiques) du fait de la présence de sociétés SEVESO.

PPRT	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
10DDT20140206 - PPRT BUCHERES - DISLAUB	Effet thermique Effet de surpression	13/05/2009		09/12/2010



Figure 31 : Présence des industries impactantes à proximité du site d'étude (Source : Géorisques)

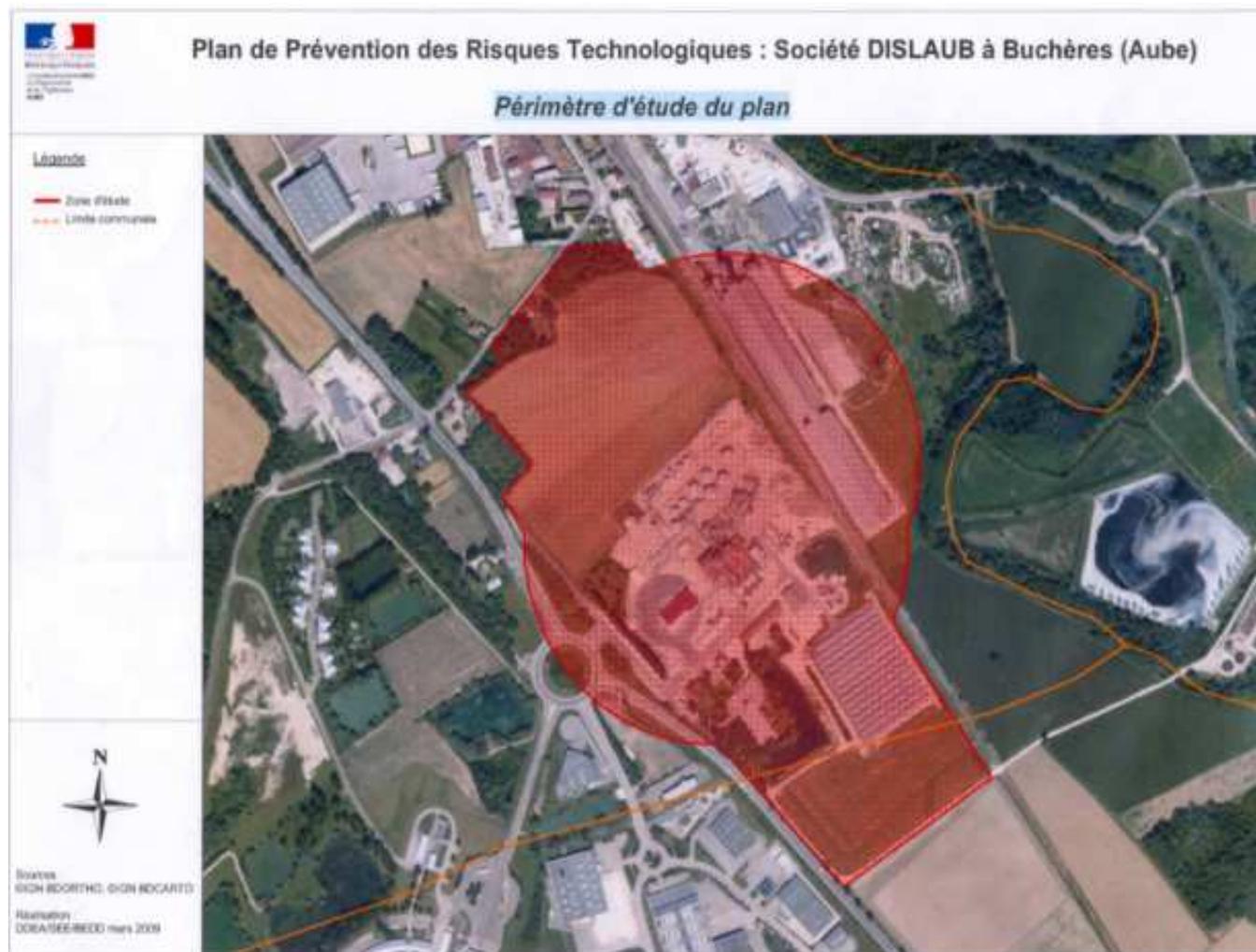


Figure 32 : Extrait du zonage PPRT à proximité du site d'étude (Source : <http://www.aube.gouv.fr>)

Le périmètre IED du site d'étude n'est pas situé dans une zone exposée au risque technologique.

3.3.8 Autres risques

L'ensemble des risques recensés sur le site d'étude est précisé ci-dessous.



Informations sur la commune

SAINT-THIBAULT
Code INSEE : 10363 - Code postal : 10800
Population à la date du 23/01/2019 : 465
Département : AUBE - Région : Grand est

Risques recensés sur la commune

- Inondation
- Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Mouvement de terrain - Tassements différentiels
- Risque industriel - Effet de surpression
- Rupture de barrage
- Séisme Zone de sismicité : 1
- Transport de marchandises dangereuses

Figure 33 : Risques recensés sur la commune de Saint-Thibault (Source : Géorisques)

3.4 HISTORIQUE DU SITE

Ce chapitre présente un résumé de l'historique du site tel que reconstitué sur la base des informations collectées lors de la visite du site, les données transmises par le client, et lors de la revue des photographies aériennes.

3.4.1 Configuration actuelle du site

Le site est exploité par la société REMONDIS et a pour activité le tri, transit, regroupement et traitement de déchets.

La description de la configuration actuelle du site est présente dans le chapitre 3.2.1 (figure 6).

3.4.2 Revue des archives

Aucune revue d'archives n'a été réalisée dans le cadre de la rédaction de ce rapport de base.

3.4.3 Revue des photographies aériennes

Les pages suivantes présentent les photographies aériennes disponibles librement sur Géoportail qui permettent de retracer les changements de configuration du site d'étude. Ces vues aériennes couvrent la période 1948 à 2012.

Etant donné le nombre important de clichés disponibles, toutes les campagnes disponibles ne sont pas présentées.

Année : 1948	Réf mission et cliché : C2718-0011_1948_F2718-3118_0013
 <div data-bbox="1090 293 1425 936" style="float: right; padding-left: 10px;"> <p>IDENTIFIANT DE LA MISSION C2718-0011_1948_F2718-3118_0013</p> <p>CLICHÉ n°13</p> <p>ÉCHELLE: 1/75880</p> <p>TYPE DE CLICHÉ: Argentique</p> <p>DATE DE PRISE DE VUE: 29/07/1948</p> </div>	
Observation sur site :	Le site est occupé par un terrain boisé.
Observation hors site :	Le site est entouré par des champs agricoles et boisés.

Année : 1972	Réf mission et cliché : C2817-0171_1972_CDP7361_5541
 <div data-bbox="1115 1232 1425 1832" style="float: right; padding-left: 10px;"> <p>IDENTIFIANT DE LA MISSION C2817-0171_1972_CDP7361_5541</p> <p>CLICHÉ n°5541</p> <p>ÉCHELLE: 1/75880</p> <p>TYPE DE CLICHÉ: Argentique</p> <p>DATE DE PRISE DE VUE: 01/01/1972</p> </div>	
Observation sur site :	Aucune modification.
Observation hors site :	Implantation de quelques constructions au Nord du périmètre IED.

Année : 1990

Réf mission et cliché : C90SAA2062_1990_FR8289_0044



IDENTIFIANT DE LA MISSION :
C90SAA2062_1990_FR8289_0044
CLICHÉ n°44
ÉCHELLE: 1/19976
TYPE DE CLICHÉ: Argentique
DATE DE PRISE DE VUE: 15/07/1990

Observation sur site : Le site correspond à un terrain agricole.

Observation hors site : Construction de nouvelles routes au Sud et au Nord-Ouest du site d'étude.

Année : 1992

Réf mission et cliché C92SAA0821_1992_F2818-3018_0125



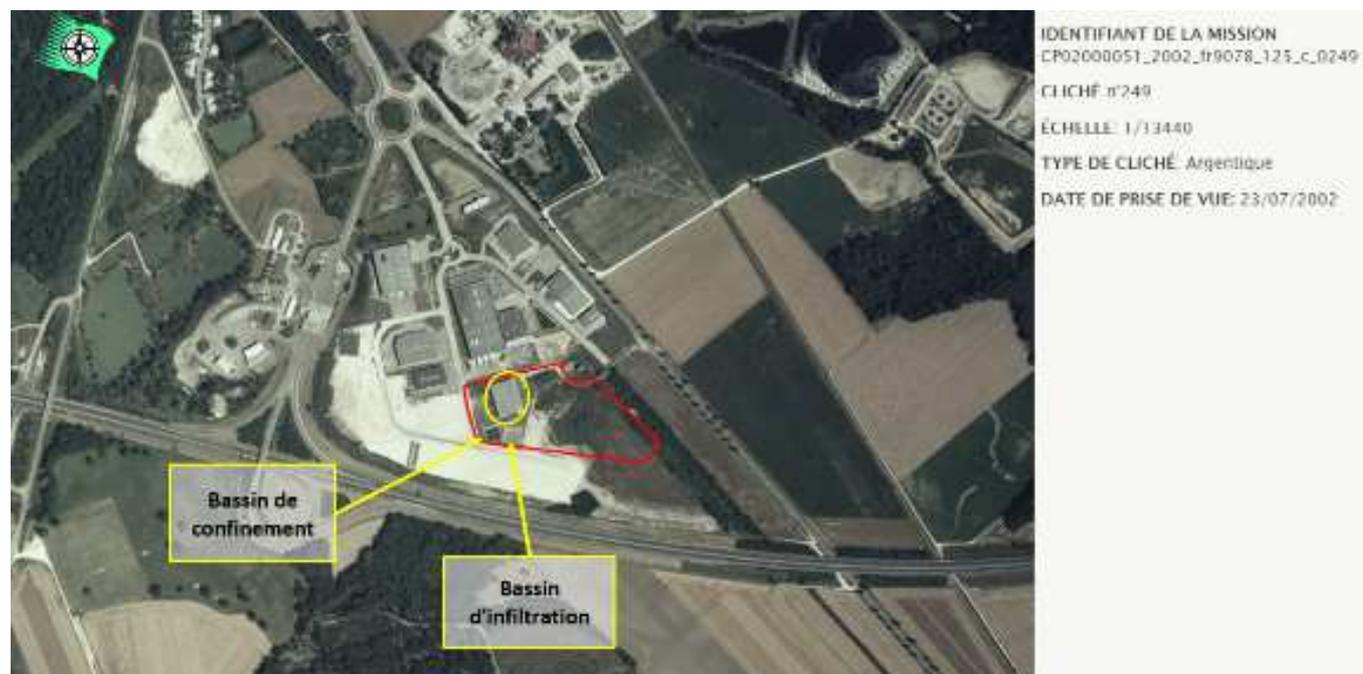
IDENTIFIANT DE LA MISSION :
C92SAA0821_1992_F2818-3018_0125
CLICHÉ n°125
ÉCHELLE: 1/30401
TYPE DE CLICHÉ: Argentique
DATE DE PRISE DE VUE: 19/05/1992

Observation sur site : Aucune modification.

Observation hors site : Construction d'un bâtiment au Nord du site REMONDIS.

Année : 2002

Réf mission et cliché : C902000051_2002_FR9078_0249



Observation sur site :

Construction du premier bâtiment sur le site REMONDIS (côté Ouest) et deux bassins (de confinement et d'infiltration).

Observation hors site :

Implantation de nouveaux bâtiments dans l'environnement du site.

Année : 2008

Réf mission et cliché : CP08000012_FR9106x035_1633



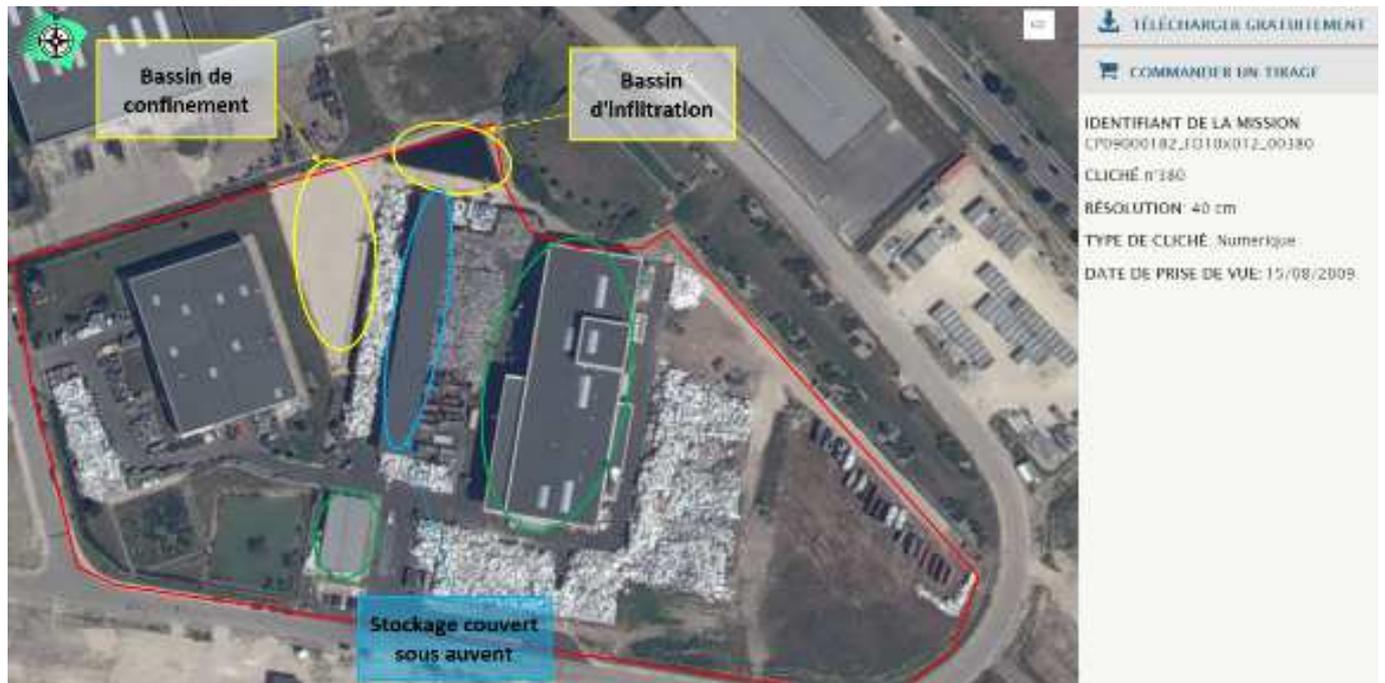
IDENTIFIANT DE LA MISSION :
CP08000012_FR9106x035_1633
CLICHÉ n°1633
RÉSOLUTION : 20 cm
TYPE DE CLICHÉ : Numérique
DATE DE PRISE DE VUE : 18/02/2008

Observation sur site : Pas de modification notable.

Observation hors site : Des nouveaux bâtiments et des routes se sont construits autour du site d'étude.

Année : 2009

Réf mission et cliché : CP09000182_FD10x012_00380



Observation sur site :

Construction de nouveaux bâtiments.

Création de nouveaux bassins (d'infiltration et de confinement) sur le périmètre d'étude – côté Nord.

Implantation de plusieurs zones de stockage de déchets (non couvertes et une zone sous auvent).

Observation hors site :

Pas de modification notable dans l'environnement du site.

Année : 2012

Réf mission et cliché : CP1200052_FD10x00025_00416



TELECHARGER GRATUITEMENT

COMMANDER UN TIRAGE

IDENTIFIANT DE LA MISSION
CP1200052_FD10x00025_00416
CERCLE: 0416
RÉSOLUTION: 22 cm
TYPE DE CLICHÉ: Numérique
DATE DE PRISE DE VUE: 25/05/2012

Observation sur site :

Pas de modification notable.

Dernière photographie aérienne disponible sur le site (remonter dans le temps)

Observation hors site :

Pas de modification notable dans l'environnement du site.

Année : 2019

Photographie Google Earth



Observation sur site :

Implantation de deux nouveaux bassins à l'Est du site d'étude et d'un nouveau bâtiment côté Est du site.

Observation hors site :

Pas de modification notable dans l'environnement du site.

3.4.5 Evolution des activités

Activités historiques

Les photographies aériennes disponibles sur Géoportail, les données du client, les rapports d'inspection des installations classées ainsi que le journal du Conseil général n°79 - PRINTEMPS 2012 disponible sur le site internet www.aube.fr, ont permis de retracer l'évolution des activités du site :

- En 1995, implantation d'un bâtiment au Nord-Ouest du périmètre d'étude dont l'activité est inconnue ainsi que deux bassins (de confinement et d'infiltration) ;
- En 1998, fondation de la Société TCMS (activité pionnière) spécialisée dans le recyclage des lampes et tubes fluorescents ;
- En 2007, revente de la société TCMS à PROVALOR (Remondis : prestataire de service) ;
- En 2009, agrandissement du site par l'acquisition d'une nouvelle parcelle de terrain (ZY 194) ;
- En 2009, construction de nouveaux bâtiments, création de nouveaux bassins (d'infiltration et de confinement - côté Nord du site) et implantation de plusieurs zones de stockage de déchets (non couvertes et une zone sous auvent).
- En septembre 2010, cessation de l'activité de recyclage des tubes fluorescents et des lampes d'éclairage basse consommation, activité principale de la société ex- TCMS (*source : rapport de l'inspection des installations classées du 16 mai 2013*) ;
- En 2013, mise en place de la ligne de traitement des petits réfrigérateurs contenant de l'ammoniaque (cette activité est actuellement en fonctionnement).
- En 2014, création d'un nouvel auvent accueillant le stockage de GEM Froid et de fractions élémentaires triées en bennes de DEEE traités, ainsi que de nouveaux bassins (confinement et infiltration – côté Sud-Est du site).
- En 2016, nouvelle ligne avec broyeur à chaînes de traitement des PAM permettant d'avoir 2 lignes distinctes de traitement des 2 flux de DEEE.
- En mai 2019, remplacement de l'ancienne ligne de traitement de GEM Froid par une nouvelle plus performante + arrêt de la ligne de démantèlement des tubes cathodiques dans le bâtiment ex-TCMS.

Activités actuelles du site

Le site REMONDIS ELECTRORECYCLING de St Thibault (10) est une plateforme de récupération et de traitement de déchets triés.

Les installations centrales de l'établissement sont constituées par :

- 1 atelier de traitement des petits réfrigérateurs fonctionnant à l'ammoniaque ;
- 1 atelier de démantèlement de fontaine à eau, vitrine, clim ;
- 1 atelier de tri cartes vertes et filerie cuivre ;
- Ligne trieur/broyeur

3.4.6 Evolution de la situation administrative

Le site de REMONDIS de Saint-Thibault (10) est concerné par la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour plusieurs activités (listées dans le tableau ci-dessous). Il dispose d'un arrêté préfectoral datant du 01 juillet 2013.

Tableau 11 : Tableau récapitulatif de la situation administrative du site

RUB. ICPE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	VOLUME / QUANTITE DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS INCLUANT LES INSTALLATIONS MODIFIEES	REGIME DE CLASSEMENT ACTUEL
2790	Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	<ul style="list-style-type: none"> - GEM F : 58 t/j (comprenant le traitement des NH3) - PAM : 70,5 t/j - Matériel IT : 6,5 t/j <p>Total = 135 t/j</p>	A
2791 .1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j (A) 2. Inférieure à 10 t/j (DC)	<p>Total = 80 t/j (⇔ GEM Hors Froid, GEM Froid dépollués, PAM dépollués + RBH sans PCB à 0,3 t/j maxi)</p>	A
2711 .1	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques , à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ (E) 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieure à 1000 m ³ (DC)	<p>DEEE en transit exclusivement sur le site ne subissant pas d'opérations de traitement ou de modifications physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GEM HF : 100 m³ ⇔ 10 T - Ecrans CRT : 25 m³ ⇔ 10 T - Ecrans plats : 25 m³ ⇔ 10 T - Autres (divers PAM et fractions DEEE) : 200 m³ ⇔ 50 T - RBH avec PCB issus du tri en step 0 ligne PAM : 20 m³ ⇔ 20 T <p>Volume total en transit = 370 m³</p>	DC
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules. Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : 1. Supérieur à 20 000 m ³ (E) 2. Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³ (DC)	<p>2 volucompteurs existants distribuant du GNR et/ou du gasoil pour les chariots élévateurs.</p> <p>Volume annuel distribué (donnée 2018) : 85 m³</p>	NC
1530	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieure à 50 000 m ³ (A)	<p>Stockage de 20 balles de carton de 1,5 m³ chacune, soit un volume total de 30 m³</p>	NC

RUB. ICPE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	VOLUME / QUANTITE DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS INCLUANT LES INSTALLATIONS MODIFIEES	REGIME DE CLASSEMENT ACTUEL
	2. Supérieure à 20 000 m ³ mais inférieure ou égale à 50 000 m ³ (E) 3. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³ (D)		
1532	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieure à 50 000 m ³ (A) 2. Supérieure à 20 000 m ³ mais inférieure ou égale à 50 000 m ³ (E) 3. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³ (D)	Stockage de palette bois : 50 m³	NC
2663 .1c	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) 1. À l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant :	Mousse de polyuréthane (déchet issu de l'activité de traitement des GEMF) : 300 m³ maxi	D
2663 .2	a) supérieur ou égal à 45 000 m ³ (A) b) supérieur ou égal à 2 000 m ³ , mais inférieur à 45 000 m ³ (E) c) supérieur ou égal à 200 m ³ , mais inférieur à 2 000 m ³ (D) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : a) supérieur ou égal à 80 000 m ³ (A) b) supérieur ou égal à 10 000 m ³ , mais inférieur à 80 000 m ³ (E) c) supérieur ou égal à 1 000 m ³ , mais inférieur à 10 000 m ³ (D)	Fractions plastiques non à l'état alvéolaire ou expansé (déchet issu de l'activité de traitement des DEEE) : - Plastique PAM : 200 m ³ maxi - Plastique froid : 200 m ³ maxi - Autres fractions plastiques : 30 m ³ Volume maxi stocké : 430 m³	NC
3510	Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour , supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes : - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution	135 t/j	A

RUB. ICPE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	VOLUME / QUANTITE DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS INCLUANT LES INSTALLATIONS MODIFIEES	REGIME DE CLASSEMENT ACTUEL
	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage 		
3550	<p>Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte</p>	<p>PAM pollué : 800 T ⇔ 2 000 m³ PAM dépollués : 400 T ⇔ 1 200 m³ GEM F pollués et dépollués : 1 800 t ⇔ 26 000 m³ GEM HF : 10 T ⇔ 100 m³ Ecrans CRT et plats : 10 T ⇔ 25 m³ Autres (divers PAM et fractions DEEE) : 50 T ⇔ 200 m³ RBH avec PCB : 20 T ⇔ 20 m³</p> <p>Capacité totale du stockage de DEEE en attente d'être traités ou en transit = 3 090 tonnes maxi</p>	A
4734 .2	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Supérieure ou égale à 2 500 t (A) b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t (E) c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (DC) <p>2. Pour les autres stockages :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Supérieure ou égale à 1 000 t (A) b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (E) c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (DC) <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 2 500 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 25 000 t</i></p>	<p>2 cuves aériennes en double peau de 2000 litres chacune de GNR ou de gasoil</p> <p>Volume totale = 4 m³ ⇔ 3,32 T</p>	NC
4735 .2b	<p>Ammoniac.</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p>	<p>2 cubitainers maximum de 1000 litres d'ammoniac en mélange avec de l'eau (composition du mélange : 90% eau - 10% NH3)</p>	DC

RUB. ICPE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	VOLUME / QUANTITE DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS INCLUANT LES INSTALLATIONS MODIFIEES	REGIME DE CLASSEMENT ACTUEL
	<p>1. Pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1,5 t (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 1,5 t (DC)</p> <p>2. Pour les récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 50kg :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 5 t (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 5 t (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</i></p> <p><i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i></p>	<p>dans le cadre des opérations de dépollution des petits réfrigérateurs de chambre d'hôtel.</p> <p>NH3 liquide présent dans les minibars de chambre d'hôtel en attente de traitement : 86g NH3/minibar, 4 500 minibars maxi = 387 kg.</p> <p>Quantité totale maxi présente = 587 kg</p>	
4725	<p>Oxygène (numéro CAS 7782-44-7).</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t (A)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t (D)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i></p> <p><i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 2 000 t</i></p>	<p>Bouteilles d'oxygène : 2 x 10,6 m³ ⇔ 29 kg</p>	NC
4719	<p>Acétylène (numéro CAS 74-86-2).</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 t (A)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 t</i></p> <p><i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</i></p>	<p>Bouteilles d'acétylène : 10,6 m³ ⇔ 12 kg</p>	NC
1185 .2a	<p>Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.</p> <p>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg (DC)</p> <p>b) Équipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg (D)</p>	<p><u>2 systèmes de climatisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe DAIKIN de puissance frigorifique de 49 kW, contenant 15,20 kg de R407C - Groupe TRANE de puissance frigorifique de 26,3 kW, contenant 6,17 kg de R407A <p>Quantité cumulée de fluide = 21,37 kg</p>	NC
4718 .1	<p>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).</p>	<p>105 bouteilles de propane de 13 kg chacune pour chariot élévateur : 1 365 kg</p> <p>20 kg produits aérosols (mention H222/H220)</p>	NC

RUB. ICPE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	VOLUME / QUANTITE DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS INCLUANT LES INSTALLATIONS MODIFIEES	REGIME DE CLASSEMENT ACTUEL
	<p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations(*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées, hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant :</p> <p>1. Pour le stockage en récipients à pression transportables :</p> <p>a. Supérieure ou égale à 35 t (A)</p> <p>b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 (à l'exclusion des stations de compression connexes aux canalisations de transport) : 50 t</i></p> <p><i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 (à l'exclusion des stations de compression connexes aux canalisations de transport) : 200 t</i></p>	<p>Quantité totale = 1,385 T</p>	
4331	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 000 t (A)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t (E)</p> <p>3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t</i></p> <p><i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 457,2 kg correspondant à 60% des fluides frigorigènes récupérés (pentane, cyclopentane). - 2 160 kg correspondant à 60% de la quantité présente de fluides frigorigènes (pentane, cyclopentane) dans les GEMF en attente de traitement. <p>Quantité maxi totale = 5,62 T</p>	NC
4140-3	<p>Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) dans le cas où ni la classification de toxicité aiguë par inhalation ni la classification de toxicité aiguë par voie cutanée ne peuvent être établies, par exemple en raison de l'absence de données de toxicité par inhalation et par voie cutanée concluantes.</p> <p>1. Substances et mélanges solides.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 50 t (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 5 t, mais inférieure à 50 t (D)</p> <p>2. Substances et mélanges liquides.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 10 t (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t (D)</p> <p>3. Gaz ou gaz liquéfiés.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 2 t (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieure à 2 t (D)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 304,8 kg correspondant à 40% des fluides frigorigènes récupérés (Trichlorofluorométhane, dichlorofluorométhane). - 1 440 kg correspondant à 40% de la quantité présente de fluides frigorigènes (Trichlorofluorométhane, dichlorofluorométhane) dans les GEMF en attente de traitement. <p>Quantité maxi totale = 3,75 T</p>	A

RUB. ICPE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	VOLUME / QUANTITE DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS INCLUANT LES INSTALLATIONS MODIFIEES	REGIME DE CLASSEMENT ACTUEL
	<i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i>		
4510	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 100 t (A) Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t (DC) <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Produits aérosols + chimiques de mention H410/H400 : 185 kg Huile contenant des PCB (< 50 ppm) contenue dans les RBH : 1 500 kg <p>Quantité maxi totale = 1,685 T</p>	NC
4511	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 200 t (A) Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t (DC) <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t</i></p>	Produits aérosols + chimiques de mention H411 : 218 kg	NC
2560	<p>Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur à 1 000 kW (E) Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW (DC) 	<p><u>Atelier maintenance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 perceuse à colonne de 0,75 KW 1 emboutisseur de 1 kW <p><u>Bâtiment production</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 perceuse à colonne pour perçage compresseurs : 0,75 kW <p>Puissance totale = 2,5 kW</p>	NC
2910 .A2	<p>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 20 MW mais inférieure à 50 MW (E) Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW (DC) 	<p>2 groupes électrogènes pour le fonctionnement des pompes de relevage des bassins de confinement des eaux pluviales, de 65,94 et 59,95 KW.</p> <p>Puissance totale = 125,89 kW</p>	NC

RUB. ICPE	INTITULE DE LA RUBRIQUE	VOLUME / QUANTITE DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS INCLUANT LES INSTALLATIONS MODIFIEES	REGIME DE CLASSEMENT ACTUEL
4320	<p>Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 150 t (A) 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t (D)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 150 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t</i></p>	Produits aérosols : 37 kg	NC
4321	<p>Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 5 000 t (A) 2. Supérieure ou égale à 500 t et inférieure à 5 000 t (D)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</i></p>	Produits aérosols : 8 kg	NC

Le site est soumis à la réglementation ICPE depuis 2007.

Les activités du site ont été régies par plusieurs arrêtés préfectoraux :

- Arrêté préfectoral n° 07-4698 du 28 décembre 2007 autorisant la société PROVALOR à exploiter une installation de traitement des D3E sur son site industriel route de l'écluse à Saint-Thibault
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 11-3373 du 28 novembre 2011, relatif à l'exploitation par la société REMONDIS ELECTRORECYCLING d'une installation de traitement des D3E à Saint-Thibault - Route de l'écluse ;
- Arrêté préfectoral n° 2013182-0001 du 01 juillet 2013 autorisant la société REMONDIS ELECTRORECYCLING à exploiter une installation de traitement des D3E sur son site industriel route de l'écluse à Saint-Thibault ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2013182 du 01 juillet 2013, relatif à l'exploitation par la société REMONDIS ELECTRORECYCLING d'une installation de traitement des D3E à Saint-Thibault - Route de l'écluse.

3.4.7 Incidents et accidents

D'après le client aucun incident/accident ayant un impact sur les sols et les eaux souterraines n'a été constaté sur le périmètre d'étude.

L'incendie décrit dans le chapitre 3.2.2 du présent rapport n'a pas donné lieu à une pollution. Des actions ont été menées afin de que cet incident ne se reproduise pas.

3.4.8 Revue des études antérieures

Un diagnostic de sol (rapport n° 605 13 46/1/1/1) a été réalisé en 2013 par Bureau Veritas. Un dépassement des critères ISDI sur les échantillons P1, P2 et P6 pour le paramètre COT sur la matière brute a été relevé (voir Annexe 3).

Les investigations sur les sols ont été réalisées au droit de la zone de stockage des réfrigérateurs usagés ainsi que sur une zone attenante non utilisée en 2013.

3.5 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE

3.5.1 Sources sur site

Les sources de pollution potentielle identifiées sur le site dans le cadre de l'étude documentaire et historique sont présentées sur la figure et dans le tableau ci-après qui détaille également leur localisation, l'origine de la pollution potentielle ou avérée et les principaux polluants potentiels identifiés.

Les installations/activités ci-dessous n'ont pas été considérées comme potentiellement polluantes en l'absence de produits dangereux liquides ou lixiviables :

- Les lignes de tri et de broyage de DEEE situées dans le bâtiment de production n°1 ;
- L'activité de traitement de minibars et petits frigos contenant du gaz NH3 ;
- L'activité de tri et de stockage de cartes vertes et filerie cuivre ;
- Le stockage à l'intérieur des locaux des DEEE ne contenant pas de produits susceptibles de polluer les sols.

Tableau 12 : Sources potentielles ou avérées de pollution

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	POLLUANTS POTENTIELS	REMARQUES
Activités IED actuelles sur site				
1	Séparateur hydrocarbures en amont du bassin d'infiltration EP 198 m ³	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV BTEX HCT HAP	Source retenue dans le périmètre IED
2	Séparateur hydrocarbures en amont du bassin d'infiltration - côté Ouest du site d'étude	Ecoulement et infiltration dans le sol		Source retenue dans le périmètre IED
3	Séparateur hydrocarbures en amont du bassin d'infiltration - côté Est du site d'étude	Ecoulement et infiltration dans le sol		Source retenue dans le périmètre IED
4	Stockage produits chimiques dans le local de maintenance (bâtiment n°5)	Ecoulement et infiltration dans le sol	HAP, HCT, COHV, Métaux lourds chlorures, sulfates, calcium, sodium, aluminium	Source non retenue car dalle en béton en bon état apparent et présence de rétention. Source non retenue dans le périmètre IED.
5	Stockage de déchets d'huiles à l'extérieur sous auvent (bâtiment n°5)	Ecoulement et infiltration dans le sol		Source retenue dans le périmètre IED

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	POLLUANTS POTENTIELS	REMARQUES
6	Local dédié à la vidange des équipements DEEE (bâtiment n°2)	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV Métaux lourds chlorures, sulfates, calcium, sodium, aluminium	Source retenue en l'absence de données sur l'état de la rétention intégrée du local / source retenue dans le périmètre IED
7	Stockage de produits (laboratoire) - (bâtiment n°2)	Ecoulement et infiltration dans le sol	BTEX HCT HAP	Source non retenue car dalle en béton en bon état apparent et stockage de petites quantités. Source non retenue dans le périmètre IED
8	Stockage de déchets extérieurs	Ecoulement et infiltration dans le sol	Métaux lourds	Source retenue dans le périmètre IED
Activités hors périmètre IED				
9	Cuve de fuel aérienne double paroi	Ecoulement et infiltration dans le sol	COHV Métaux lourds BTEX HCT HAP	Source retenue en tant que source potentielle de pollution mais non retenue dans le périmètre IED (objet du présent rapport)
10	Ensemble du site Remblais	-	Divers dont : Métaux lourds HAP	Source retenue en tant que source potentielle de pollution mais non retenue dans le périmètre IED (objet du présent rapport)



(1) Séparateur d'hydrocarbures



(2) Séparateur d'hydrocarbures (2)



(3) Séparateur d'hydrocarbures



(4) Zones de stockage de produits – local maintenance



(5) Stockage de déchets liquides sous auvent – extérieur



(6) Stockage de déchets liquides récupérés (l'atelier est équipé d'une rétention intégrée au sol. Cette dernière n'est pas équipée de système de détection de fuite / absence de vérification de l'étanchéité de la rétention)



(8) Stockage sous auvent en extérieur



(8) Stockage de déchets dans des bennes



(8) Zones de stockage en extérieur



(8) Zones de stockage en extérieur



(9) Cuve de fuel aérienne sous auvent en double paroi



Figure 34 : Sources potentielles (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail)

3.5.2 Sources hors site

Parallèlement aux sources sur site, Bureau Veritas a identifié dans le voisinage des activités passées et actuelles pouvant avoir ou avoir eu un impact potentiel sur le site. Il s'agit notamment des sites suivants (cf. §3.2.6) :

- La référencé BASOL 10.0071 et associé à la société GIGANT FRANCE (ex SMB) spécialisée dans la fabrication d'autres équipements automobiles ;
- La référencé BASOL 10.0020 et associé à la société DISLAUB spécialisée dans la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base.

3.6 MATRICE DES SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES

D'après l'annexe du guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base dans le secteur des déchets (article 7.1) :

« En raison de la multiplicité des substances pouvant être rejetées par les installations de tri, transit, regroupement de déchets dangereux, du fait de la diversité des déchets réceptionnés et afin d'éviter de devoir caractériser l'ensemble des déchets traités, les substances à rechercher dans les sols et les eaux souterraines sont celles qui sont communément retrouvées sur ces installations. En particulier, il s'agira de rechercher dans les sols et les eaux souterraines les substances qui :

- *sont suivies régulièrement et déjà prescrites dans l'arrêté préfectoral de l'installation pour le suivi des eaux superficielles et/ou des eaux souterraines ;*
- *sont quantifiées dans le cadre des campagnes RSDE et désormais prescrites (surveillance pérenne ou réduction) par arrêté préfectoral pour l'installation ;*
- *sont listées au point 7.1.3 en fonction des types de déchets acceptés sur le site »*

3.6.1 Substances utilisées

Tableau 13 : Matrice des substances dangereuses pertinentes

Substance	Référence Produit ou Mélange Etat (gaz/liquide) Utilisation	Caractéristiques de dangerosité (mention de danger)
Azote air liquide	Etat : Gaz Azote	H280
Azote air products	Etat : Gaz comprimé Azote	H280
GRAISSE MULTIP EP 2	Etat : Solide Azélate de dilithium 1-3 % Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(éthyl-2 hexyl et isobutyl), sels de zinc 1-2,5 %	/
LEGENDE MONOGRADE SAE 30	Etat : Liquide Huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO	/
Liquide de Refroidissement Organique	Etat : Liquide éthylène-glycol 34 - 80	H302, H361, H373
MULTI 5 10W40	Etat : Liquide Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydro traitée 50 - 80 %	/
SUPER TRANSHYD 300	Etat : Liquide Huile minérale 0,1-2,5 %	/
SUPER TRANSHYD 400	Etat : Liquide Huile minérale 50-80 %	/
Super transhyd 500	Etat : Liquide Huile minérale 1-10 %	/
TTEECCHHNNOO CCAARR 22	Etat : Liquide (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL 1-5 % HYDROXYDE DE SODIUM 1-5 % ALKYLPOLYGLYCOSIDE 1-5 %	H314, H318
TRANSPRO 40 15W- 40	Etat : Liquide Calcium à longue chaîne alkylphénate sulfure 0,1 - 2,5 % Zinc alkyl dithiophosphate 0,1 - 2,5 %	/
VM 0022	Etat : Liquide mélange	/
VS 220	Etat : Liquide Mélange	/
Fuel	Etat : Liquide Utilisation : alimentation des engins de manutention	H226, H304, H315, H332, H351, H373, H411

Mentions de Dangers relatives aux Dangers pour la Santé

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H311 : Toxique par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H331 : Toxique par inhalation
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H340 : Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H350 : Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

Mentions de Dangers relatives aux Dangers pour l'environnement

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Substances retenues comme pertinentes :

Les substances définies comme pertinentes sont celles présentant des mentions de dangers et étant utilisées dans le cadre de l'activité IED du site d'étude.

Parmi les substances citées dans le tableau ci-dessus et disposent de mention de danger et conformément au paragraphe 2.1.2 du guide méthodologique (voir NOTA ci-dessous), aucune substance n'est retenue comme pertinente dans le cadre de l'activité IED du site d'étude à savoir le stockage temporaire et la valorisation des déchets.

Nota : Selon le guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base il est indiqué dans le paragraphe 2.1.2 (Paramètre Analytique) que « *seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installation techniquement liées comprises) sont à considérer. Par exemple, les produits de nettoyage ou les pesticides, à condition qu'ils ne relèvent pas du procédé, les stockages de carburant pour les engins mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinente au titre du rapport de base* ».

3.6.2 Substances suivies régulièrement et prescrites dans l'arrêté préfectoral du site

Les substances suivies régulièrement dans le cadre des mesures piézométriques et prescrites dans l'arrêté préfectoral du 01 juillet 2013 sont listées dans l'article 9.2.3.2 (voir extrait ci-après).

9.2.3.2 - Effets sur l'environnement :

La surveillance des effets sur l'environnement est réalisée comme suit :

Surveillance des eaux souterraines		
La surveillance des eaux souterraines est réalisée à partir de 4 piézomètres répartis ainsi :		
<ul style="list-style-type: none">• un piézomètre situé en amont de l'établissement• trois piézomètres situés en aval de l'établissement		
Paramètre	Valeur de référence (µg/l)	Fréquence
Aluminium Total	200	2 fois par an, en période de hautes et de basses eaux
Antimoine	5	
Arsenic	10	
Baryum	700	
Cadmium	5	
Chrome total	50	
Cuivre	2000	
Manganèse	50	
Mercuré	1	
Molybdène	70	
Nickel	20	
Plomb	25	
Sélénium	10	
Zinc	3	
PCB	1	

L'implantation des piézomètres est conforme au document annexé au présent arrêté. Après quatre années d'autosurveillance, en fonction des résultats obtenus, l'exploitant a la possibilité de demander une modification de la liste des paramètres à analyser et/ou de leur fréquence d'analyse.

3.6.3 Suivi pérenne des substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

Le site de REMONDIS Electrorecycling SAS dispose d'un arrêté préfectoral complémentaire n°201382-00002 du 1^{er} juillet 2013 relatif aux rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.

Cet arrêté vise à fixer les modalités de surveillances provisoires des rejets de substances dangereuses dans l'eau.

La périodicité des prélèvements est fixée à une mesure toutes les six semaines, pouvant être modulée en fonction de la fréquence des épisodes pluvieux, du fait de l'utilisation d'un bassin de confinement suivi d'un bassin d'infiltration,

La recherche de substances dangereuses ne s'effectue que dans les eaux du bassin d'infiltration n°1 (ex-PROVALOR), correspondant à la partie du site sur laquelle s'exercent les activités potentiellement les plus polluantes,

Cet arrêté impose à la société REMONDIS Electrorecycling SAS la mise en place de programme de surveillance initiale (sous trois mois) de substances dangereuses susceptibles d'être présentes dans les produits traités par le site.

Le tableau ci-après, issu de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 (article 3), liste les substances dangereuses à rechercher dans les eaux du bassin de rétention.

Tableau 14 : Liste des substances à rechercher dans les eaux du bassin de rétention – suivi initial RSDE (Source : Arrêté préfectoral n°201382-00002 du 1^{er} juillet 2013 du site de REMONDIS)

Nom du rejet	Substance	Limite de quantification à atteindre par substance par les laboratoires en µg/l	Périodicité	Durée de chaque prélèvement
Point de rejet N°1 (ex-PROVALOR) : Bassin étanche traitant les eaux pluviales et de voirie, relié à un bassin d'infiltration avant rejet dans le milieu naturel (nappe alluviale de la Seine)	Nonylphénols	0.1	1 mesure toutes les six semaines en fonction de la fréquence des épisodes pluvieux (6 mesures au total)	La durée du prélèvement sera ajustée au temps de vidange du bassin de rétention pour rendre l'échantillon le plus représentatif possible
	Hexachlorocyclohexane (alpha isomère)	0.02		
	Anthracène	0.01		
	Arsenic et ses composés	5		
	Cadmium et ses composés	2		
	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	5		
	Chrome et ses composés	5		
	Cuivre et ses composés	5		
	Diuron	0.05		
	Fluoranthène	0.01		
	Hexachlorocyclohexane (gamma isomère-Lindane)	0.02		
	Mercure et ses composés	0.5		
	Naphtalène	0.05		
	Nickel et ses composés	10		
	Plomb et ses composés	5		
	Tétrachloroéthylène	0.5		
	Trichloroéthylène	0.5		
	Toluène	1		
Zinc et ses composés	10			
Pentachlorophénol	0.1			
Tributylphosphate	0.1			
Chloroforme	1			

Nom du rejet	Substance	Limite de quantification à atteindre par substance par les laboratoires en µg/l	Périodicité	Durée de chaque prélèvement
	<i>Simazine</i>	0.03		
	<i>Atrazine</i>	0.03		
	<i>Benzène</i>	1		
	<i>Diphényléther polybromés (BDE 47, 99, 100, 154, 153, 183, 209)</i>	0.05		
	<i>Ethylbenzène</i>	1		
	<i>Isoproturon</i>	0.05		
	<i>Tributylétain cation</i>	0.02		
	<i>Dibutylétain cation</i>	0.02		
	<i>Monobutylétain cation</i>	0.02		
	<i>Octylphénols</i>	0.1		
	<i>Xylènes (Somme o, m, p)</i>	2		
	<i>Biphényle</i>	0.05		
	<i>PCB 153</i>	0.01		
	<i>Hexachlorobutadiène</i>	0.5		
	<i>Tétrachlorure de carbone</i>	0.5		

Si une substance prescrite dans la liste des substances **en italique** ci dessus n'est pas détectée lors des trois premières mesures, l'exploitant pourra abandonner la recherche à condition que les mesures soient réalisées conformément aux conditions techniques décrites à l'annexe 3 de l'arrêté préfectoral.

A l'issue des trois premières mesures, l'exploitant transmettra :

- les résultats des mesures ;
- la démonstration que les mesures ont été réalisées dans des conditions représentatives.

La société REMONDIS Electrorecycling SAS a mis en place une campagne de surveillance initiale des substances RSDE. Le rapport sous la référence DEC14907AM–2014–111–R du 21 novembre 2014 présente l'ensemble des résultats obtenus lors de la surveillance initiale.

Selon les résultats obtenus dans le cadre de la surveillance initiale, aucun paramètre n'est à conserver en surveillance pérenne.

Ce rapport a conclu qu'aucun paramètre n'est classé comme « incorrect-rédhitoire » et que la surveillance pérenne est laissée à l'initiative de la DREAL à l'instruction du rapport.

Par courrier du 24 mars 2016 (voir annexe n°4, l'inspection des installations classées, après avoir reçu le bilan de la campagne ci-dessus, a proposé de **ne pas prescrire la réalisation d'une surveillance pérenne** sur les rejets de l'établissement REMONDIS Electrorecycling SAS.

3.6.4 Substances listées au point 7.1.3 du guide méthodologique rapport de base

Les paramètres suivants, listés au § 7.1.3 du guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base dans le secteur des déchets, doivent être recherchés dans les sols et les eaux souterraines.

Tableau 15 : Substances à rechercher dans les sols et les eaux souterraines

Déchets d'eaux souillées :		Déchets d'hydrocarbures dont le point éclair est supérieur à 55° C :	
CAS	NOM	CAS	NOM
67-64-1	Acetone	75-35-4 1,1 -	dichloroethylene
5131-66-8	Propanol, butoxy		
Déchets de solvants non-halogénés :		Déchets d'hydrocarbures dont le point éclair est inférieur à 55° C :	
CAS	NOM	CAS	NOM
67-56-1	Methanol	629-78-7	Heptadecane
67-63-0 2-	Propanol	67-56-1	Methanol
108-38-3	Benzene, 1,3-dimethyl-	629-50-5	Tridecane
108-10-1	Methyl Isobutyl Ketone	1120-21-4	Undecane
28553-12-0	diisononyl phtalate	629-62-9	Pentadecane
67-64-1	Acetone	629-59-4	Tetradecane
100-41-4	Benzene, ethyl-	544-76-3	Hexadecane
107-46-0	Disiloxane, hexamethyl-	112-40-3	Dodecane
526-73-8	Benzene, 1,2,3-trimethyl-		
95-63-6	Benzene, 1,2,4-trimethyl-	Déchets de solvants halogénés :	
112-62-9	9-Octadecenoic acid (Z)-, methyl ester	CAS	NOM
120-55-8	Diethylene glycol dibenzoate	67-56-1	Methanol
93194-13-9	1,1,2,2,4,4-Hexa-t-butyl-3,5-dioxa-1,2,4-trisilolane	108-10-1	Methyl Isobutyl Ketone
84-66-2	diethyl phtalate phtalate	56-23-5	Carbon Tetrachloride
Déchets pâteux (mélanges de colles, peinture, etc) :		3405-32-1	Butane, 1,2,3,4-tetrachloro-
CAS	NOM	67-64-1	Acetone
79-34-5	1,1,2,2 - Tetrachloroethane	4749-27-3	1-Propene, 3,3,3-trichloro-2-methyl-
		62434-98-4	1,4-Pentadiene, 1,1-dichloro-4-methyl-
		1871-57-4	1-Propene, 3-chloro-2-(chloromethyl)-
		142-82-5	Heptane

Nous constatons que la liste des déchets définies ci-dessus ne correspond pas aux déchets traités par l'installation IED présent sur le site.

3.6.5 *Choix des substances pertinentes*

Les substances utilisées (huiles, lubrifiants, fuel) ne sont pas pertinentes en raison des stockages sur rétention et de leurs modalités d'utilisation.

Concernant le stockage et le traitement des déchets DEEE, nous retiendrons les substances pertinentes suivantes

- 14 métaux issus de la surveillance des eaux souterraines
- HAP
- BTEX, COHV
- PCB

3.7 SCHEMA CONCEPTUEL PARTIEL

Les éléments présentés dans les chapitres précédents permettent de préciser les relations entre :

- Les sources de pollution identifiées ;
- Les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques ;
- Les enjeux à protéger.

Ces relations sont précisées dans le Schéma conceptuel établi par Bureau Veritas et détaillé ci-dessous.

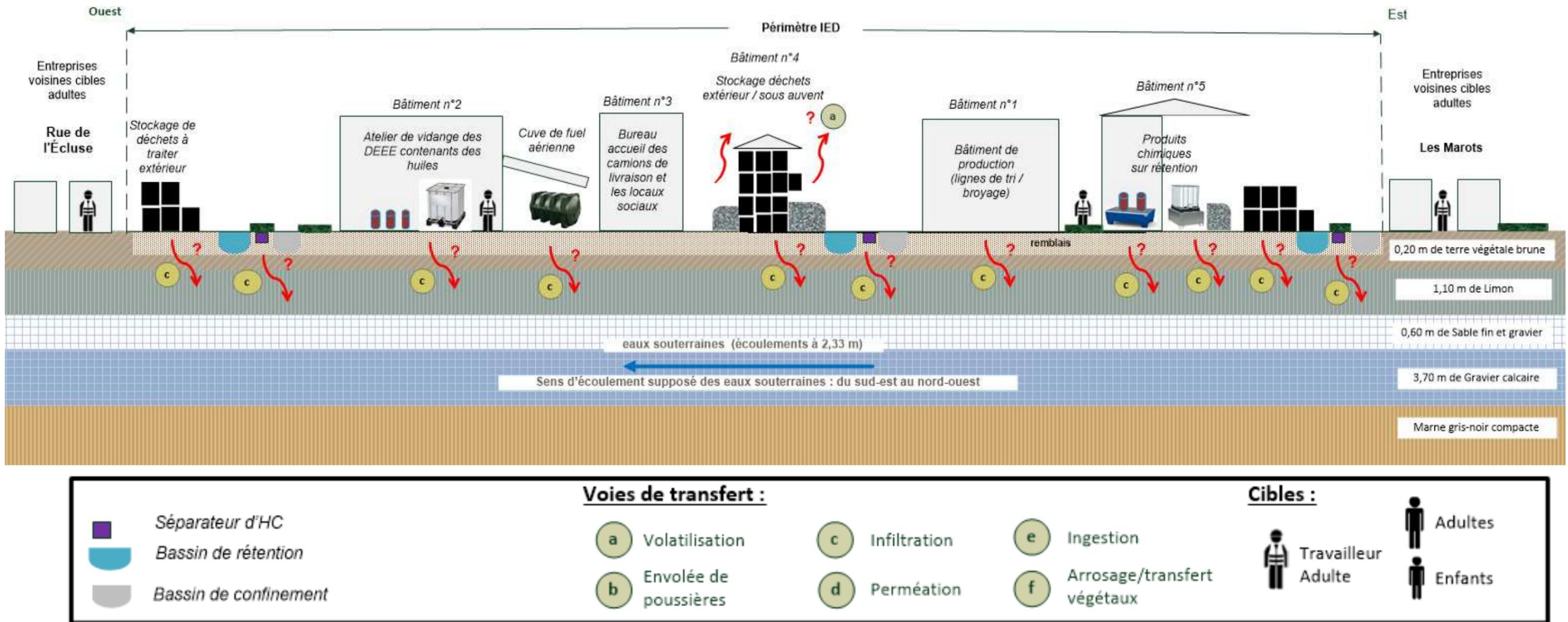


Figure 35 Schéma conceptuel

4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES

4.1 DONNEES DISPONIBLES

4.1.1 Sols

L'étude des sols de 2013, réalisée sur une partie du site uniquement, a mis en évidence un dépassement des critères ISDI sur les échantillons P1, P2 et P6 pour le paramètre COT sur la matière brute (voir Annexe 3).

Huit sondages de sol ont été réalisés sur la zone d'investigations dans le périmètre IED de l'installation.

Le programme de ces investigations est le suivant

Sondage	Localisation
P1 à P6	Zone de stockage des réfrigérateurs usagés
P7 à P8	Zone non utilisée

Le plan d'implantation des sondages est présenté dans la figure ci-dessous :



Figure 36 Plan d'implantation des sondages (Source : rapport REMONDIS des prélèvements et analyses d'échantillons de sol référence : 605 13 46/1/1/1)

Les échantillons ont fait l'objet des analyses suivantes :

Echantillons prélevés	Non analysé	8 Métaux toxiques	COHV	Analyses suivant arrêté du 28/10/10
P1	-	X	X	X
P2	-	X	X	X
P3	-	X	X	X
P4	-	X	X	X
P5	-	X	X	X
P6	-	X	X	X
P7.2	-	X	X	X
P8	-	X	X	X

8 Métaux toxiques : Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Nickel, Mercure, Plomb et Zinc
COHV : Composés Organiques Halogénés Volatils

Les conclusions du diagnostic de 2013 sont les suivantes :

5 - CONCLUSION

Compte tenu que l'hétérogénéité est la caractéristique de base des milieux souterrains, et que les prélèvements, par nature localisés ne peuvent en aucun cas conclure à une (non) pollution globale du site les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- Un dépassement des critères ISDI a été constaté sur les échantillons P1, P2 et P6 pour le paramètre COT sur la matière brute.
- En dehors des anomalies précitées il n'a pas été mis en évidence de contaminations pour les différentes substances analysées au droit des sondages réalisés.
- Les analyses sur le brut et sur éluât réalisées sur les échantillons P3, P4, P5, P7 et P8 ne montrent pas d'objection à une éventuelle évacuation des terres excavées vers une filière de type ISDI, sous réserve bien sûr d'une procédure préalable d'acceptation.

- **Eaux souterraines**

REMONDIS dispose de 4 piézomètres sur son site de Saint-Thibault avec un suivi de la qualité des eaux souterraine réalisé semestriellement.

Les rapports d'analyses réalisées le 07/03/2018, 20/09/2018 et 25/03/2019 sur ces 4 piézomètres ont été transmis à Bureau Veritas dans le cadre de cette étude. Les résultats ne mettent en évidence aucune pollution pour les paramètres suivis.

- **Eaux de surface**

Le site dispose de trois bassins de rétention couplés à trois bassins d'infiltration.

Un programme d'analyse de la qualité des eaux des trois bassins de rétention est réalisé par REMONDIS avec un suivi semestriel.

Les derniers rapports d'analyses réalisées 20/02/2020 ont été transmis à Bureau Veritas dans le cadre de la présente étude. Les observations ne mettent pas en évidence aucune pollution pour les paramètres suivis.

SYNTHESE ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

Sur la base des données disponibles, il n'est pas possible d'établir un rapport de base de la qualité des sols et des eaux souterraines sur le périmètre IED.

En effet, concernant l'état des sols, les analyses retenues dans le diagnostic réalisé en 2013 ne couvrent pas l'ensemble des substances pertinentes définies par le guide méthodologique. D'autre part, le périmètre de ce diagnostic ne prend pas en considération l'ensemble du périmètre IED.

Concernant les eaux souterraines, le suivi piézométrique réalisé actuellement sur le site ne couvre pas toutes les substances dangereuses pertinentes définies ci-dessus.

Nous préconisons donc la réalisation d'investigations complémentaires des sols et des eaux souterraines pour qualifier l'état initial des milieux au droit du périmètre IED (voir programme d'investigation § 5.2).

5. CHAPITRE 3 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les conclusions et recommandations associées à la réalisation de l'étude historique et documentaire sur le site REMONDIS ELECTRORECYCLING de Saint-Thibault (10). Il représente le résumé technique de l'étude.

5.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Qualité environnementale des sols :

Les recherches documentaires ont permis d'identifier l'existence d'un diagnostic de pollution des sols réalisé en 2013. Il a mis en évidence un dépassement des critères ISDI dans le sol pour le paramètre COT sur la matière brute potentiellement dues aux activités de stockage (comprise dans le périmètre IED).

Néanmoins, le diagnostic ne prend pas en considération l'ensemble du périmètre IED notamment les autres zones de stockage temporaire de déchets et les activités de traitement de déchet dangereux.

Qualité des eaux souterraines :

Le suivi piézométrique réalisé actuellement sur le site ne couvre pas toutes les substances dangereuses pertinentes définies par le guide méthodologique.

5.2 RECOMMANDATIONS

Les recommandations apportées dans le cadre de l'étude historique et de la visite de site sont les suivantes :

- Réaliser des investigations de terrain afin de qualifier l'état des milieux au droit du périmètre IED et notamment des zones décrites dans le tableau ci-après :

Tableau 16 : Programme d'investigations proposé par Bureau Veritas

<i>Zone de contamination potentielle</i>	<i>Nombre et caractéristique des sondages</i>	<i>Nombre et caractéristique des échantillons</i>	<i>Polluants caractérisés</i>
SONDAGES			
Déshuileurs 1, 2 et 3	<i>3 sondages à 2 m de profondeur</i>	<i>1 échantillon par sondage (en profondeur)</i>	<i>HCT HAP BTEX</i>
Stockage de déchets dangereux extérieur	<i>10 sondages à 1 m de profondeur</i>	<i>1 échantillon par sondage</i>	<i>Aluminium, Antimoine, Arsenic, Baryum, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Manganèse, Molybdène, Nickel, Plomb, Sélénium, Zinc HAP, BTEX, COHV, PCB</i>

Zone de contamination potentielle	Nombre et caractéristique des sondages	Nombre et caractéristique des échantillons	Polluants caractérisés
Stockage à l'extérieur sous auvent des déchets liquides issus de la vidange des DEEE (bâtiment n°5)	<i>1 sondage à 1 m de profondeur</i>	<i>1 échantillon par sondage</i>	<i>Aluminium, Antimoine, Arsenic, Baryum, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Manganèse, Molybdène, Nickel, Plomb, Sélénium, Zinc HAP, BTEX, COHV, PCB</i>
Local dédié à la vidange des équipements DEEE (bâtiment n°2)	<i>2 sondages à 1 m de profondeur</i>	<i>1 échantillon par sondage</i>	<i>Aluminium, Antimoine, Arsenic, Baryum, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Manganèse, Molybdène, Nickel, Plomb, Sélénium, Zinc HAP, BTEX, COHV, PCB</i>
PIEZOMETRES			
Ensemble du site	Dans les 4 ouvrages présents	1 échantillon d'eaux souterraines par piézomètre	<i>Aluminium, Antimoine, Arsenic, Baryum, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Manganèse, Molybdène, Nickel, Plomb, Sélénium, Zinc HAP, BTEX, COHV, PCB</i>

Le plan de localisation des points de sondages est présenté ci-après.



Figure 37 : Localisation des points de sondage (fond de carte : Géorisque)

-000-

Bureau Veritas souhaite remercier REMONDIS ELECTRORECYCLING de lui avoir donné l'opportunité de préparer ce rapport.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les rédacteurs et vérificateurs de ce rapport dont les coordonnées sont rappelées en tête de ce dossier.

ANNEXE 1 : FICHE BASOL

11/10/2019 BASOL - Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ministère de la Transition écologique et solidaire Lutte contre les pollutions Sites et sols Pollués Basol Recherche

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

[Télécharger au format CSV](#)

Région : Grand Est
Département : 10
Site BASOL numéro : 10.0071
Situation technique du site : Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Date de publication de la fiche : 19/03/2012
Auteur de la qualification : DREAL Unité Territoriale de l'Aube

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : GIGANT FRANCE (ex SMB)
Localisation :
Commune : Saint-Thibault
Arrondissement :
Code postal : 10800 - Code INSEE : 10363 (485 habitants)
Adresse : Zac des Marots
Lieu-dit :
Agence de l'eau correspondante : Seine - Normandie
Code géographique de l'unité urbaine : 10000 : (118 368 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	733490	2359661	Adresse (rue)	

Parcelles cadastrales :
Non défini

Plan(s) cartographique(s) :
Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)
Il s'agit
Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Caractérisation du site à la date du 25/08/2011

Description du site :
La société GIGANT France a repris sous son nom les activités de l'usine SMB de Saint-Thibault. Le siège de GIGANT France est situé dans le département des Ardennes, où elle possède une autre usine travaillant également dans le domaine des semi-remorques.

L'usine de Saint-Thibault produisait des essieux pour poids lourds, majoritairement destinés à la grande série. Elle possédait les activités suivantes : usinage, soudure, montage, polissage, conditionnement et expédition.

Les activités de traitement de surface et de peinture étaient sous-traitées, l'usine ayant renoncé à celles-ci suite à un incendie.

Les installations de GIGANT France à Saint-Thibault étaient classées pour la protection de l'environnement. Le site possède ainsi un récépissé de déclaration en date du 19 octobre 2005.

La société Gigant France a arrêté définitivement l'ensemble de ses installations de Saint-Thibault au cours de l'année 2009.

L'usage futur du site est industriel.

Description qualitative :
L'étude historique a permis de retracer l'exploitation du site de 1992 à aujourd'hui. Précédemment, le site était une parcelle agricole. Cinq zones sensibles en termes de pollution des sols ont été définies.

Le 16 mai 2003, un incendie s'est déclaré sur le site. Le départ de l'incendie était localisé au niveau de la cabine de peinture mise en service sans autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les installations classées pour la Protection de l'Environnement.

Les installations d'application de peinture et de traitement de surface ont été touchées et ont donc été arrêtées. Les dégâts étaient matériels et concernaient la cabine de peinture, le four de séchage, la charpente et la couverture de cette zone, une partie du réseau électrique.

Dix échantillons de sol ont été analysés. Les résultats analytiques n'ont pas montré de contamination significative des sols.

https://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=10.0071

1/6

De plus, les résultats analytiques n'ont pas montré de contamination des eaux souterraines pour les éléments recherchés. Par conséquent, le risque sanitaire pour les usagers du site et les populations extérieures est nul.

Ce site a fait l'objet d'une surveillance piézométrique (de 2002 à 2004) qui n'a révélé aucune trace de pollution dans les eaux souterraines.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics :

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input checked="" type="checkbox"/> Cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Type de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input type="checkbox"/> Sol pollué	<input type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

<input type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
-----------	-----------------------	--------------	---------------------

Rapports sur la dépollution du site : Aucun document n'a été transféré pour le moment.

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

<input type="checkbox"/> Déchets non dangereux
<input type="checkbox"/> Déchets dangereux
<input type="checkbox"/> Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

<input type="checkbox"/> Ammonium	<input type="checkbox"/> Arsenic (As)
<input type="checkbox"/> Baryum (Ba)	<input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
<input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)	<input type="checkbox"/> Chlorures
<input type="checkbox"/> Chrome (Cr)	<input type="checkbox"/> Cobalt (Co)
<input type="checkbox"/> Cuivre (Cu)	<input type="checkbox"/> Cyanures
<input type="checkbox"/> H.A.P.	<input type="checkbox"/> Hydrocarbures
<input type="checkbox"/> Mercure (Hg)	<input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)
<input type="checkbox"/> Nickel (Ni)	<input type="checkbox"/> PCB-PCT
<input type="checkbox"/> Pesticides	<input type="checkbox"/> Substances radioactives
<input type="checkbox"/> Plomb (Pb)	<input type="checkbox"/> Sélénium (Se)
<input type="checkbox"/> Solvants halogénés	<input type="checkbox"/> Solvants non halogénés
<input type="checkbox"/> Sulfates	<input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène)
<input type="checkbox"/> Zinc (Zn)	
Autres :	

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) :

Volume (m3) :

Surface (ha) :

11/10/2019

BASOL - Ministère de la Transition écologique et solidaire

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :
- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :
- Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)
- Acquisition amiable par l'exploitant
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)
- Interdiction d'accès
- Gardiennage
- Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération
- Reconditionnement des produits ou des déchets
- Autre :
- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique
- Autre :
- Traitement des terres polluées
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle
- Autre :
- Traitement des eaux
- Rabattement de nappe
- Drainage
- Traitement :
- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)
- Autre :

https://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=10.0071

5/8

Informations complémentaires :
Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Hydrogéologie du [site](#) :

- Absence de nappe.
 Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
 A.E.P.
 Puits privés
 Agriculture, industries agroalimentaires
 Autres industries
 Autre :

Utilisation actuelle du [site](#) :

- [Site](#) industriel en activité.
 [Site](#) industriel en [friche](#).
 [Site](#) ancien réutilisé

Impacts [constatés](#) :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
 Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
 Teneurs anormales dans les eaux souterraines
 Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
 Plaintes concernant les odeurs
 Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
 Teneurs anormales dans les sols
 Santé
 Sans
 Inconnu
 Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
 Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée
Raison : pas de pollution détectée

- Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :
Résultat de la surveillance à la date du :
Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
 L'utilisation du sous-sol (fouille)
 L'utilisation de la nappe
 L'utilisation des eaux superficielles
 La culture de produits agricoles

ANNEXE 2 : PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ETUDE

	
Bassin de rétention côté Ouest du site	Cuve d'azote aérienne
	
Bassin de rétention côté Nord	Bassin d'infiltration côté Nord



Bassin de rétention – côté Est



Bassin d'infiltration – côté Est



Zone de déchets à traiter (frigorifiques) –
Côte Ouest du site



Stockage PAM sous auvent - extérieur



Stockage extérieur à proximité du stockage
PAM sous auvent



Stockage extérieur de déchet – à proximité du
stockage PAM sous auvent
Stockage en benne / sur le sol / dans des
sacs



Stockage de déchets



Stockage de bouteilles extérieur



Stockage déchets en attente de traitement
sous auvent – à proximité du local
maintenance



Stockage extérieur – côté Est



Stockage à l'intérieur – à proximité du local maintenance (au fond)

ANNEXE 3 : DIAGNOSTIC DES SOLS 2013 (TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ANALYSES)

Réf. échantillon			11903601-001	11903601-002	11903601-003	11903601-004	11903601-005	11903601-006	11903601-007	11903601-008
Paramètre	Unité	seuils ISDI	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7,2	P8
broyage	-			#						
matière sèche	% massique		78.9	83.2	84.2	82.5	81.5	94.8	82.5	78.2
COT	mg/kg MS	30000	32000	47000	17000	14000	8600	42000	17000	19000
température pour mes. pH	°C		22.4	21.7	22.5	22.5	22.4	22.4	22.6	22.1
pH (KCl)	-		7.6	8.0	7.7	7.8	7.8	8.6	7.6	7.5
METALUX										
arsenic	mg/kg MS		9.9		6.7	7.6	+4	+4	10	8.9
cadmium	mg/kg MS		0.31		0.22	0.21	<-0.2	<-0.2	0.25	<-0.2
chrome	mg/kg MS		20		18	16	15	<10	21	24
cuivre	mg/kg MS		12		7.4	10	+5	+5	11	12
manganèse	mg/kg MS		<0.05		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
plomb	mg/kg MS		13		<10	<10	<10	<10	11	11
nickel	mg/kg MS		14		11	11	9.5	+3	14	16
zinc	mg/kg MS		44		34	32	23	<20	42	41

Réf. échantillon			11903601-001	11903601-002	11903601-003	11903601-004	11903601-005	11903601-006	11903601-007	11903601-008
Paramètre	Unité	seuils ISDI	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7,2	P8
COMPOSÉS AROMATIQUES VOLATILS										
benzène	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
toluène	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
éthylbenzène	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
orthoxyène	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
para- et métaoxyène	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
xylénes	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
BTEX total	mg/kg MS	6	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2

Réf. échantillon			11903601-001	11903601-002	11903601-003	11903601-004	11903601-005	11903601-006	11903601-007	11903601-008
Paramètre	Unité	seuils ISDI	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7,2	P8
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES										
naphthalène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphthylène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphthène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluorène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
phénanthrène	mg/kg MS		<0.02	0.05	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
anthracène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluoranthène	mg/kg MS		<0.02	0.05	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
pyrène	mg/kg MS		<0.02	0.04	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(a)anthracène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
chrysené	mg/kg MS		<0.02	0.04	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS		<0.02	0.03	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(a)pyrène	mg/kg MS		<0.02	0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
di-benzo(a,h)anthracène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(ghi)perylène	mg/kg MS		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS		<0.02	0.03	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
Somme des HAP (10) VROM	mg/kg MS		<0.2	0.24	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
Somme des HAP (16) - EPA	mg/kg MS	50	<0.32	0.34	<0.32	<0.32	<0.32	<0.32	<0.32	<0.32

Réf. échantillon		11903601-001	11903601-002	11903601-003	11903601-004	11903601-005	11903601-006	11903601-007	11903601-008	
Paramètre	Unité	seuils ISDI	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7,2	P8
COMPOSES ORGANO HALOGENES VOLATILS										
1,1-dichloroéthane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
1,2-dichloroéthane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
1,1-dichloroéthane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
cis-1,2-dichloroéthène	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
trans 1,2-dichloroéthylène	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
dichlorométhane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
tétrachloroéthylène	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
tétrachlorométhane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
1,1,1-trichloroéthane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
1,1,2-trichloroéthane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
trichloroéthylène	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
chloroforme	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
chlorure de vinyle	mg/kg MS		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
1,2-dibromoéthane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
bromochlorométhane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
bromodichlorométhane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
tribromochlorométhane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
tribromoforme	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
tribromométhane	mg/kg MS		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1

Réf. échantillon		11903601-001	11903601-002	11903601-003	11903601-004	11903601-005	11903601-006	11903601-007	11903601-008	
Paramètre	Unité	seuils ISDI	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7,2	P8
POLYCHLORODIPHENYLS (PCD)										
PCB 28	µg/kg MS		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2
PCB 52	µg/kg MS		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2
PCB 101	µg/kg MS		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2
PCB 118	µg/kg MS		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2
PCB 138	µg/kg MS		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2
PCB 153	µg/kg MS		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2
PCB 180	µg/kg MS		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2
PCB totaux (7)	µg/kg MS	1000	<14	<14	<14	<14	<14	<14	<14	<14
HYDROCARBURES TOTAUX										
fraction C10-C12	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5.0
fraction C12-C16	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5.0
fraction C16 - C21	mg/kg MS		<5	22	<5	<5	<5	<5	<5	<5.0
fraction C21 - C40	mg/kg MS		<5	88	<5	<5	<5	<5	<5	<5.0
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	500	<20	90	<20	<20	<20	<20	<20	<20
LIXIVATION										
Lixiviation 24h - NI-EN-12457-2			#		#		#		#	
date de lancement			25.05.2013		25.05.2013		25.06.2013		25.05.2013	
			00.00.00		00.00.00		00.00.00		00.00.00	
L/S	mg/l		10.00		9.88		9.99		10.00	
pH final ap. lix.			8.26		7.9		8.22		8.05	
température pour mes. pH	°C		20.1		20.3		20.6		21.8	
conductivité ap. lix.	µS/cm		220		133		112.8		59	
									100.8	
										108.8

Réf. échantillon			11903601-001	11903601-002	11903601-003	11903601-004	11903601-005	11903601-006	11903601-007	11903601-008
Parameter	Unité	sauf ISDI	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7,2	P8
ELIAT COT										
COT	mg/kg MS	500	100		40	25	27	6.4	33	36
ELIAT METAUX										
antimoine	mg/kg MS	0.06	<0.039		<0.039	<0.039	<0.039	<0.039	<0.039	<0.039
arsenic	mg/kg MS	0.5	0.15		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
baryum	mg/kg MS	20	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
cadmium	mg/kg MS	0.04	<0.01		<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
chrome	mg/kg MS	0.5	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
cuivre	mg/kg MS	2	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
mercure	mg/kg MS	0.01	<0.001		<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001
plomb	mg/kg MS	0.5	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
molybdène	mg/kg MS	0.5	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
nickel	mg/kg MS	0.4	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
sélénium	mg/kg MS	0.1	<0.039		<0.039	<0.039	<0.039	<0.039	<0.039	<0.039
zinc	mg/kg MS	4	<0.2		<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
ELIAT COMPOSES INORGANIQUES										
fluorures	mg/kg MS	10	2.4		2.4	2.7	<2	<2	5.1	2.9
fraction soluble	mg/kg MS	4000	1360		1280	579	<500	<500	780	740
ELIAT PHENOLS										
phénol (indice)	mg/kg MS	1	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
ELIAT DIVERSES ANALYSES CHIMIQUES										
chlorures	mg/kg MS	300	11		<10	<10	<10	15	<10	<10
sulfate	mg/kg MS	1000	50.2		52.5	22.6	<20	32.7	<20	<20

ANNEXE 4 : COURRIER DU 24 MARS 2016 DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES



PREFET DE L'AUBE

Troyes, le 24 mars 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

BUREAU JURIDIQUE

Affaire suivie par Éric NICOLAS
Téléphone : 03 25 46 21 20
Fax : 03 25 46 20 09
Mail : eric.nicolas@aube.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2013, vous avez réalisé une campagne de surveillance initiale au titre de l'action « RSDE ». Vous avez transmis à l'inspection des installations classées le bilan de cette campagne, par courrier reçu le 30 mars 2015.

J'ai l'honneur de vous informer qu'au regard des résultats de cette campagne de surveillance initiale, l'inspection des installations classées a proposé de ne pas prescrire la réalisation d'une surveillance pérenne sur les rejets de votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur départemental par intérim,


Daniel SERGENT

Société REMONDIS Electrorecycling SA
Route de l'Ecluse
ZAC de l'Ecluse des Marots
10800 SAINT-THIBAULT

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Préfète de l'Aube – DDT
1, bd Jules Guesde – CS 40769 – 10026 TROYES CEDEX – TELEPHONE 03 25 46 20 25 – TELECOPIEUR 03 25 46 20 99 – ddt@aube.gouv.fr